

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 juillet 2022

Délibération n°2022-18 portant approbation du rapport social unique, bilan social enrichi 2021

- Vu** le code de l'éducation, art. L. 951-1-1 et L. 712-3 ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** la présentation faite au comité technique le 23 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le rapport social unique, bilan social enrichi 2021 présenté.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents et connectés : 15	Pour : 22
Procurations : 7	Contre : 0
Votants : 22	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 7 juillet 2022

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG



Annexe : Rapport social unique, bilan social enrichi 2021 de l'ENS.

Mise en ligne le : 7 juillet 2022



RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021



ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Table des matières

ÉDITORIAL	5
1 LES CHIFFRES CLES.....	6
2 LES EMPLOIS DE L'ENS.....	7
2.1 STRUCTURE ET CONSOMMATION DES EMPLOIS	7
2.2 EVOLUTION DU PLAFOND D'EMPLOIS ETAT	9
3 LES EFFECTIFS DE L'ENS	11
3.1 EFFECTIFS EN 2021	11
3.2 EVOLUTION DES EFFECTIFS 2019-2021	12
3.3 PYRAMIDE DES AGES 2021	14
3.4 EFFECTIFS PAR CORPS 2021	16
3.4.a EFFECTIFS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS EN 2021	16
3.4.b EFFECTIFS DES BIATSS EN 2021	17
3.5 MOUVEMENT DES PERSONNELS EN 2021	20
3.5.a RECRUTEMENTS EN 2021	20
3.5.b DEPARTS EN 2021.....	23
4 ORGANISATION DU TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL	24
4.1 LE TEMPS PARTIEL	24
4.2 LES HORAIRES DE TRAVAIL SPECIFIQUES	24
4.3 LE COMPTE EPARGNE TEMPS (BIATSS)	25
5. PARCOURS PROFESSIONNELS.....	25
5.1 LES PROMOTIONS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS	25
5.2 LES PROMOTIONS DES BIATSS	26
5.2.a PROMOTIONS PAR TABLEAU D'AVANCEMENT (GRADE) ET LISTE D'APTITUDE (CORPS)	26
5.2.b PROMOTIONS PAR CONCOURS DES BIATSS.....	28
5.2.c EVOLUTION DE L'ENSEMBLE DES PROMOTION DES BIATSS	29
5.3 PARCOURS PROFESSIONNELS.....	29
5.4 LES PERENNISATIONS ET TITULARISATION DES CONTRACTUELS BIATSS.....	30
5.4.a PERENNISATIONS ET TITULARISATIONS DES CONTRACTUELS	30
5.4.b EVOLUTION DES PERENNISATIONS ET DES TITULARISATIONS DES CONTRACTULES BIATSS.....	31
6 MASSE SALARIALE DE L'ENS	32
6.1 REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE EN 2021	32
6.2 EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE 2019-2021.....	32
6.3 EVOLUTION DU TAUX DE CONSOMMATION DE LA MASSE SALARIALE 2019-2021.....	33
7 REMUNERATIONS VERSEES A L'ENS	34

7.1 REMUNARATIONS NETTES MOYENNES MENSUELLES EN 2021	34
7.1.a REMUNERATION MOYENNE NETTE.....	34
7.1.b REPARTITION DE LA REMUNERATION NETTE MENSUELLE	34
7.1.c EVOLUTION DE LA REMUNERATION NETTE MENSUELLE	35
7.2 REMUNERATIONS BRUTES ANNUELLES EN 2021	35
7.3 GARANTIE INDIVIDUELLE DE POUVOIR D'ACHAT (GIPA) EN 2021	36
7.4 NOMBRES DE PERSONNES PHYSIQUES PAYEES PAR MOIS	36
8 FORMATION PROFESSIONNELLE A L'ENS	37
9 CONDITIONS DE TRAVAIL	46
9.1 ACCIDENTS DU TRAVAIL EN 2021.....	46
9.2 RISQUES PROFESSIONNELS EN 2021	47
10 ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE.....	48
10.1 L'ACTION SOCIALE EN 2021	48
10.2 L'EVOLUTION DE L'ACTION SOCIALE	49
10.3 LE HANDICAP	49
11 DIALOGUE SOCIAL	50
11.1 INSTANCES.....	50
11.2 ACTIVITE SYNDICALE.....	50

ÉDITORIAL

Principale réforme d'ampleur depuis plusieurs années, la [loi n° 2019-828 du 6 août 2019](#), dite de transformation de la fonction publique prévoit que l'ensemble des administrations élabore chaque année un rapport social unique (RSU).

Ce rapport rassemble les éléments et les données sur la base desquels la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines est établie.

Les données sociales présentées portent, notamment, sur les éléments relatifs à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), aux parcours professionnels, aux recrutements, à la formation, à la mobilité, à la promotion, à la rémunération, à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à la diversité, à la lutte contre les discriminations, au handicap ainsi qu'à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail.

Instauré l'an dernier, le rapport social unique se substitue au bilan social et comporte sept grandes familles d'indicateurs de la politique sociale des ressources humaines :

- Les effectifs
- Les carrières
- Les rémunérations et les charges accessoires
- La Formation
- L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- L'action sociale
- Les relations professionnelles et le dialogue Social

Cette année, le Service des Ressources Humaines (SRH) de l'ENS présente un RSU 2021 qui a vocation à rassembler en un seul document les multiples bilans élaborés par le SRH. Le RSU propose une photographie des données des ressources humaines au 31 décembre de l'année 2021. Il intègre l'état de la situation comparée des femmes et des hommes pour la plupart des familles d'indicateurs et propose une meilleure connaissance de notre environnement par ses particularités actuelles. Il comporte des informations non nominatives, mais aussi les analyses permettant d'apprécier les caractéristiques des emplois et des positions administratives.

Ce RSU nous apporte donc une vision de la diversité des personnels de l'École et de leur cadre de travail. Il constitue une base de réflexion et de travail nécessaire à l'évolution de notre politique de développement des ressources humaines et plus généralement des dimensions sociales de la vie de l'École.

Je remercie le service des ressources humaines pour le travail important effectué pour produire le RSU et vous en souhaite bonne lecture à toutes et à tous.

Frédéric Worms

1 | LES CHIFFRES CLES

148 enseignants chercheurs titulaires
396 enseignants chercheurs contractuels

- dont 350 hommes et 197 femmes

284 BIATSS titulaires
122 BIATSS contractuels

- dont 205 hommes et 228 femmes

980 Personnes Physiques Permanentes

- dont 555 hommes et 425 femmes

951,5 ETPT

- dont 545,9 ETPT hommes et 405,6 ETPT femmes

Plafond d'emploi global 951,51 ETPT

- dont 611 ETPT Etat et 374 ETPT Ressources Propres

Taux de consommation du plafond d'emploi 97%

Taux de promotion Enseignants chercheurs 16,0%

Taux de promotions BIATSS 5,0%

Masse salariale globale 83 737 634€

- dont 67 020 504€ sur dotation Etat
- dont 16 717 130€ sur Ressources Propres

Nombre de personnes formées 459

Nombre de stagiaires 749

Dépenses de formation 208 217€

Dépenses d'action sociale 317 936€

2 | LES EMPLOIS DE L'ENS

Depuis le passage à l'autonomie en 2010, la masse salariale de l'École est assortie d'un plafond d'emplois global composé :

- du plafond État fixé par le ministère ;
- du plafond « ressources propres » correspondant aux emplois contractuels hors CDI financés sur conventions, projets de recherche ou ressources propres globalisées de l'École.

Le plafond d'emplois est exprimé en Equivalent Temps Plein (ETP). La consommation des emplois est appréciée du 1er janvier au 31 décembre et est exprimée en Emploi temps plein travaillé (ETPT). Chaque agent est ainsi comptabilisé au prorata de sa quotité et de sa durée de travail dans l'année.

Exemple : un agent travaillant à 80 % sur 12 mois comptera pour 0,8 ETPT et un agent travaillant à 50 % sur 6 mois comptera donc pour 0,25 ETPT.

Méthodes de quantification des effectifs et populations :

1) La quantification en effectif physique : Elle représente les personnels travaillant à l'École durant une période donnée quel que soit leur temps de présence ou leur temps de travail.

Elle est exprimée en nombre d'agents : Personne Physique Présente (PPP)

Le nombre de PPP est présenté en stock au 31 décembre N

2) La quantification en Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) : Chaque agent est comptabilisé au prorata de sa quotité et de sa durée de travail dans l'année.

Le nombre d'ETPT est présenté sous forme de moyenne annuelle du 1er janvier N au 31 décembre N.

3) Les enseignants chercheurs sont constitués des Professeurs d'Université, Maîtres de Conférence, CDD chercheurs, Doctorants, Professeurs agrégés, Enseignants-chercheurs associés et invités (PAST), Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER), Lecteurs et Maîtres de langues.

Les BIATSS sont constitués des filières ITRF, AENES, Bibliothèque et personnels contractuels des fonctions support et soutien.

Plafond global des emplois en 2021 : 985 ETPT (hors élèves

Taux de consommation des emplois : 97%

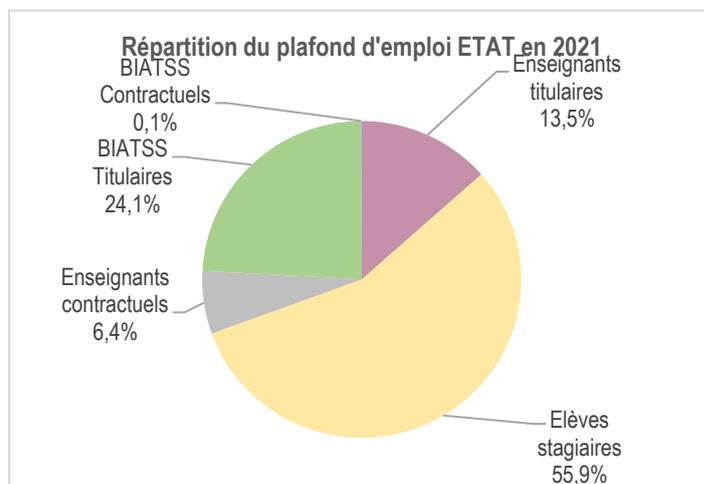
2.1 | STRUCTURE ET CONSOMMATION DES EMPLOIS

Le plafond d'emplois exécuté en 2021 s'élève à 1 700 ETPT (Compte financier 2021) contre 1 673 ETPT en 2020 soit une augmentation en exécution de 27 ETPT. Il s'inscrit dans une autorisation budgétaire de 1 785 ETPT dont 1 387 ETPT sur plafond fixé par l'État au budget rectificatif n°3 de 2021 et 374 ETPT sur ressources propres soit une variation à la baisse sur les ressources propres de 9 ETPT entre 2021 et 2020.

La consommation d'emplois concernant les élèves, soit 749 ETPT reste stable en 2021 par rapport à 2020.

STRUCTURE ET CONSOMMATION DES EMPLOIS SOUS PLAFOND ETAT EN 2021

Type de population	Plafond 2021	Consommation 2021	Taux de consommation
Enseignants titulaires	187,0	146,4	78%
Enseignants contractuels	89,0	86,4	97%
Total Enseignants / Chercheurs	276,0	232,8	84%
BIATSS Titulaires	334,0	338,9	101%
BIATSS Contractuels	1,0	0,6	-
Total BIATSS	335,0	339,5	101%
Total	611,0	572,3	94%

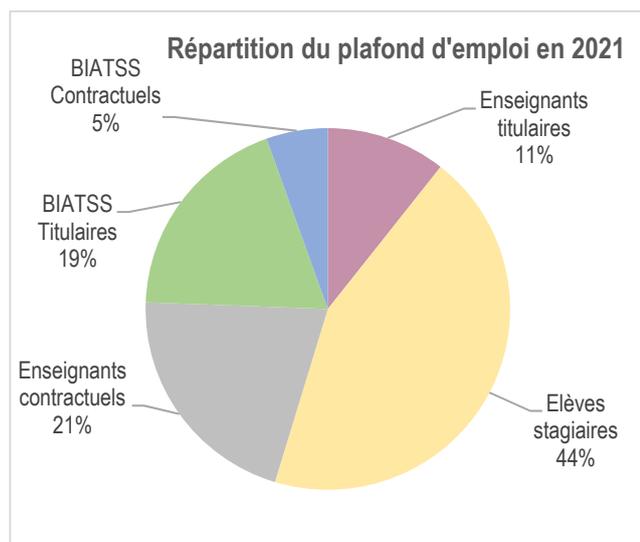


Le plafond d'emploi 2021 des élèves stagiaires est de 776 ETPT (pour une consommation de 749,1 ETPT). Il représente 55,94% du plafond ETAT (1387 ETPT).

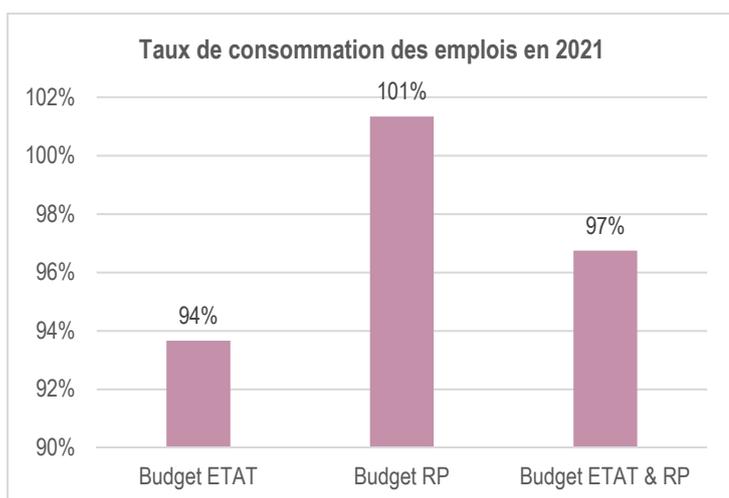
STRUCTURE ET CONSOMMATION DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES PROPRES EN 2021

Type de population	Plafond 2021	Consommation 2021	Taux de consommation
Enseignants titulaires	0,0	0,0	-
Enseignants contractuels	279,0	285,6	102%
Total Enseignants / Chercheurs	279,0	285,6	102%
BIATSS Titulaires	0,0	0,0	-
BIATSS Contractuels	95,0	93,4	98%
Total BIATSS	95,0	93,4	98%
Total	374,0	379,0	101%

STRUCTURE ET CONSOMMATION DES EMPLOIS SUR TOUTES LES SOURCES DE FINANCEMENT EN 2021



Type de population	Plafond 2021	Consommation 2021	Taux de consommation
Enseignants titulaires	187,0	146,4	78%
Enseignants contractuels	368,0	372,0	101%
Total Enseignants / Chercheurs	555,0	518,4	93%
BIATSS Titulaires	334,0	338,9	101%
BIATSS Contractuels	96,0	94,0	98%
Total BIATSS	430,0	432,9	101%
Total	985,0	951,3	97%



Le plafond d'emplois État reste inchangé par rapport au BI2021 (611 ETPT hors élèves).
 Le plafond sur ressources propres, lui, est ajusté : + 43 ETPT par rapport au budget initial 2021, ce qui porte le nombre total à 374 ETPT. Cet ajustement découle directement de travaux de contrôle et des estimations de dépenses de personnel effectuées par les porteurs/gestionnaires de contrats de recherche en lien avec le Service Partenariat de la Recherche.

2.2 | EVOLUTION DU PLAFOND D'EMPLOIS ETAT

Plafond d'emploi ETAT en 2021 : 611 ETPT (hors élèves)

Evolution du plafond d'emplois ETAT 2019-2021 : -1,8%

EVOLUTION DU PLAFOND D'EMPLOI ETAT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Filières	Corps	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2019 - 2021
Enseignants / Chercheurs	Directeur ou Sous-Directeur	2,0	2,0	2,0	0,0%
	Professeur des universités	56,0	58,0	58,0	3,6%
	Maître de conférences	79,0	79,0	79,0	0,0%
Sous-Total Enseignants / Chercheurs		137,0	139,0	139,0	1,5%
Enseignants	Professeur agrégé	48,0	46,0	47,0	-2,1%
	Professeur certifié	1,0	1,0	1,0	0,0%
Sous-Total Enseignants 2nd degré		49,0	47,0	48,0	-2,0%
Sous-Total Titulaires		186,0	186,0	187,0	0,5%
CDD Enseignants / Chercheurs	Professeur associé	2,5	2,5	2,5	0,0%
	ATER	2,5	2,5	2,5	0,0%
	Lecteur, Maître de langue	7,0	7,0	7,0	0,0%
	CDD chercheurs / Enseignants chercheurs	6,0	6,0	6,0	0,0%
	Doctorants	84,0	72,0	71,0	-15,5%
Sous-Total Contractuels		102,0	90,0	89,0	-12,7%
Total Enseignants-Chercheurs		288,0	276,0	276,0	-4,2%

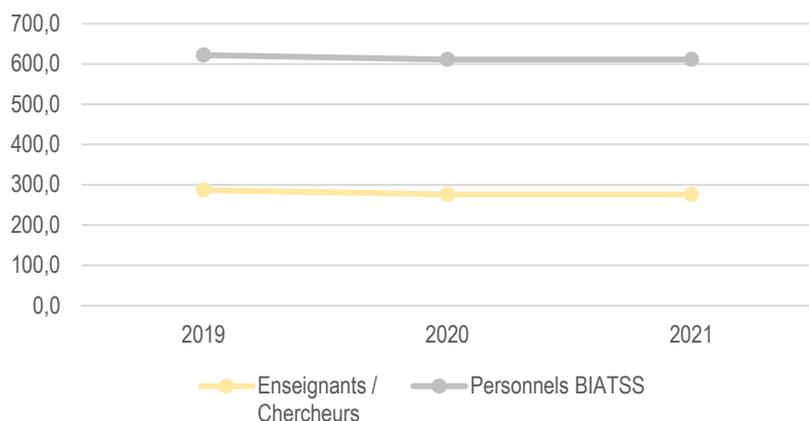
EVOLUTION DU PLAFOND D'EMPLOI ETAT DES PERSONNELS BIATSS

Filières	Corps	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2019 - 2021
AENES	Dir. générale des services	1,0	1,0	1,0	0,0%
	Agent comptable	1,0	1,0	1,0	0,0%
	Administrateur	2,0	2,0	2,0	0,0%
	Attaché d'administration	4,0	3,0	3,0	-25,0%
	Secrétaire administratif	3,0	3,0	3,0	0,0%
	Adjoint administratif	6,0	4,0	4,0	-33,3%
Sous-Total AENES		17,0	14,0	14,0	-17,6%
ITRF	Ingénieur de recherche	11,0	11,0	11,0	0,0%
	Ingénieur d'études	42,0	47,0	47,0	11,9%
	Assistant ingénieur	41,0	43,0	43,0	4,9%
	Technicien	78,0	80,0	80,0	2,6%
	Adjoint technique	131,0	119,0	119,0	-9,2%
Sous-Total ITRF		303,0	300,0	300,0	-1,0%
BIBLIOTHEQUES	Conservateur général	1,0	1,0	1,0	0,0%
	Conservateur	4,0	4,0	4,0	0,0%
	Bibliothécaire	1,0	1,0	1,0	0,0%
	Bib. assistant spécialisé	6,0	6,0	6,0	0,0%
	Magasinier	2,0	8,0	8,0	300,0%
Sous-Total BIBLIOTHEQUES		14,0	20,0	20,0	42,9%
CONTRACTUELS	Médecin	1,0	1,0	1,0	0,0%
Sous-Total CONTRACTUELS		1,0	1,0	1,0	0,0%
Total		335,0	335,0	335,0	0,0%

EVOLUTION DU PLAFOND D'EMPLOI ETAT DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

Populations	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2019 - 2021
Enseignants / Chercheurs	287,0	276,0	276,0	-3,8%
Personnels BIATSS	335,0	335,0	335,0	0,0%
Sous-Total Enseignants / Chercheurs	622,0	611,0	611,0	-1,8%

Evolution du plafond d'emplois ETAT 2019-2021 (ETPT)



3 | LES EFFECTIFS DE L'ENS

3.1 | EFFECTIFS EN 2021

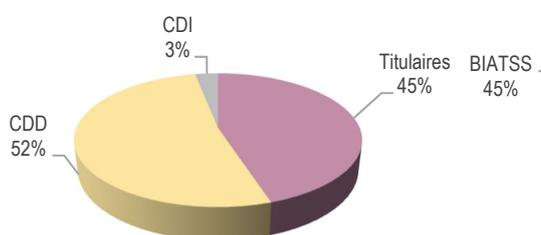
Effectifs par population (ETPT) : 521,0 enseignants et chercheurs & 430,5 BIATSS

Effectifs par statut (ETPT) : 428,1 titulaires & 523,4 contractuels (dont 29,1 CDI)

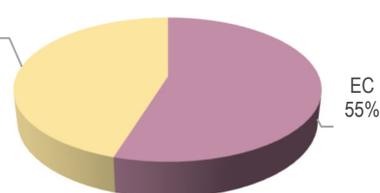
Effectifs genre (ETPT) : 405,6 femmes (dont de 78,7 doctorants) & 454,9 hommes (dont 156,2 de doctorants)

Effectifs catégorie (ETPT) : 716,1 en catégorie A, 105,2 en catégorie B & 130,1 en catégorie C

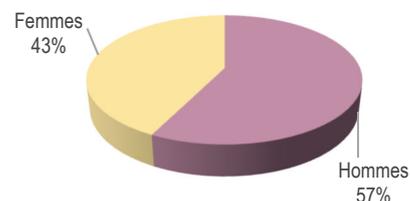
Répartition par statut (ETPT)



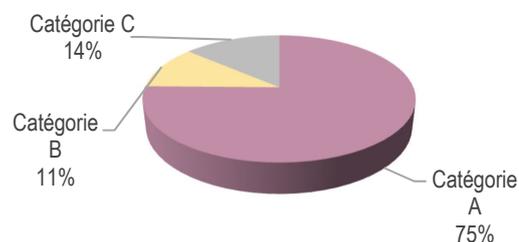
Répartition par population (ETPT)



Répartition par genre (ETPT)



Répartition par catégorie (ETPT)



EFFECTIFS DES ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS (PPP ET EPTP)

Enseignants, chercheurs		PPP	ETPT
Statuts	Titulaires	148	146,62
	CDD	396	371,71
	CDI	3	2,70
Total		547	521,0

Entre 2020 et 2021, l'effectif (en PPP) des contractuels enseignants-chercheurs affiche une hausse de 7,6%.
CDD : dont 257 doctorants en PPP et 234,8 en ETPT.

EFFECTIFS DES BIATSS (PPP ET ETPT)

BIATSS		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL	
		PPP	ETPT	PPP	ETPT	PPP	ETPT	PPP	ETPT
Statuts	Titulaires	105	98,8	84	82,3	95	100,4	284	281,4
	CDD	91	86,5	22	21,4	9	14,8	122	122,6
	CDI	11	9,8	1	1,6	15	15,0	27	26,4
Total		207	195,1	107	105,2	119	130,1	433	430,5

On constate une légère baisse sur l'effectif des contractuels BIATSS entre 2020 et 2021 de 15 PPP.

EFFECTIFS DES ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS ET DES BIATSS TITULAIRES ET CONTRACTUELS PAR CATEGORIES (PPP ET ETPT)

Enseignants, chercheurs et BIATSS		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL	
		PPP	ETPT	PPP	ETPT	PPP	ETPT	PPP	ETPT
Statuts	Titulaires	253	245,4	84	82,3	95	100,4	432	428,1
	CDD	487	458,2	22	21,4	9	14,8	518	494,3
	CDI	14	12,5	1	1,6	15	15,0	30	29,1
Total		754	716,1	107	105,2	119	130,1	980	951,5

De manière globale, l'année 2021 affiche une augmentation de 14 personnes PPP par rapport à 2020 en lien avec le recrutement des CDD EC sur contrats de recherche.

EFFECTIFS DES ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS ET DES BIATSS PAR GENRE

Enseignants, chercheurs et BIATSS		Hommes		Femmes		Total	
		PPP	ETPT	PPP	ETPT	PPP	ETPT
Genre	EC	350	337,4	197	183,7	547	521,0
	BIATSS	205	208,6	228	221,9	433	430,5
Total		555	545,9	425	405,6	980	951,5

980 agents, permanents ou contractuels, rémunérés par l'ENS, ont exercé leur activité dans les départements et les services de la Direction Générale des Services au cours de l'année 2021.

Ces agents représentent un volume de 951,5 équivalents temps plein travaillé (ETPT) sur l'année.

Au 31 décembre 2021, la part du personnel permanent représente 47,1% des effectifs (462 sur 980), soit une stabilité entre 2021 et 2020 tandis que la proportion des contractuels a augmenté en 2021 de + 13 PPP.

La part de femmes parmi les 980 agents rémunérés par l'Ecole est de 43% contre 57% pour les hommes (cf graphique). La proportion de femmes est plus faible chez les EC (36,1%) que pour les hommes (63,9 %). A l'inverse, les femmes sont plus nombreuses dans la population des BIATSS avec 52,6% contre 47,3% chez les hommes.

3.2 | EVOLUTION DES EFFECTIFS 2019-2021

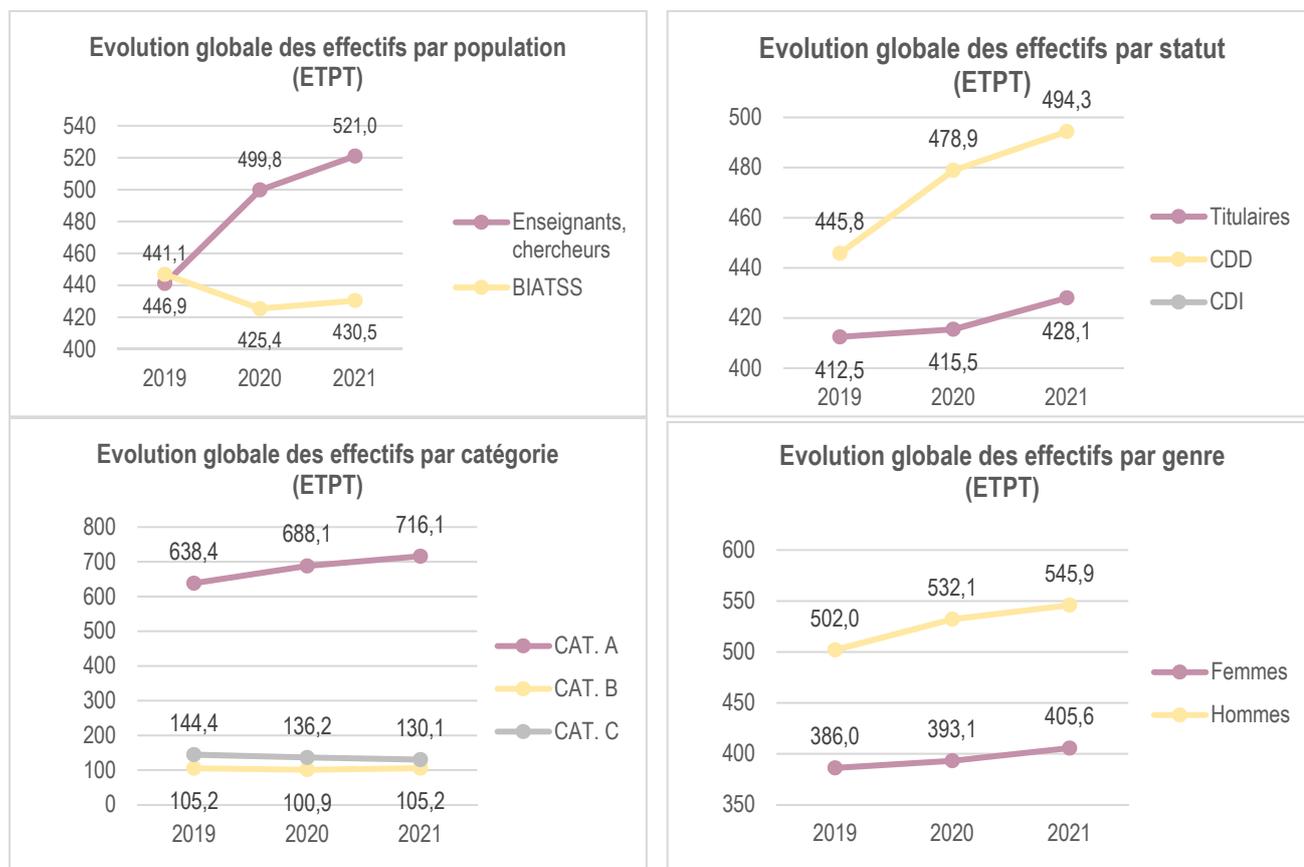
Evolution globale 2019-2021 (ETPT) : + 6,7%

Evolution par statut 2019-2021 (ETPT) : Titulaires : + 3,6% Contractuels : + 9,8% de CDD et -2,3% de CDI

Evolution par genre 2019-2021 (ETPT) : Femmes : + 4,8 % Hommes : + 8,1%

Evolution par catégorie 2019-2021 (ETPT) : Cat. A : + 10,9 % Cat. B : + 0,1% Cat. C : -11,0%

Cette année encore, le calcul de la variation des effectifs entre 2019 et 2021 tient d'une méthode de comptabilisation différente qui génère des écarts importants en PPP. La méthode de comptabilisation pour 2021 prend en compte le stock au 31/12/2021 pour les PPP et la moyenne annuelle pour les ETPT. Les écarts à retenir sont ceux constatés en ETPT.



EVOLUTION DES EFFECTIFS 2019/2021 DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS PAR STATUT

		2019		2020		2021		Taux d'évolution 2019 - 2021	
		PPP	ETPT	PPP	ETPT	PPP	ETPT	PPP	ETPT
Statuts	Titulaires	165	145,8	148	145	148	146,6	-11,5%	0,6%
	CDD	435	292,7	368	352,1	396	371,7	-9,8%	21,3%
	CDI	3	2,7	3	2,7	3	2,7	0,0%	0,0%
Total		603	441,2	519	499,8	547	521,0	-10,2%	15,3%

EVOLUTION DES EFFECTIFS 2019/2021 DES BIATSS PAR STATUT

		2019		2020		2021		Taux d'évolution 2019 - 2021	
		PPP	ETPT	PPP	ETPT	PPP	ETPT	PPP	ETPT
Statuts	Titulaires	300	266,7	281	270,5	284	281,4	-5,6%	5,2%
	CDD	308	153,1	137	126,8	122	122,6	-152,5%	-24,9%
	CDI	29	27,1	29	28,1	27	26,4	-7,4%	-2,5%
Total		637	446,9	447	425,4	433	430,5	-47,1%	-3,8%

EVOLUTION DES EFFECTIFS 2019/2021 DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET BIATSS PAR STATUT

Enseignants-chercheurs et BIATSS		2019		2020		2021		Taux d'évolution 2019 - 2021	
		PPP	ETPT	PPP	ETPT	PPP	ETPT	PPP	ETPT
Statuts	Titulaires	465	412,5	429	415,5	432,0	428,1	-7,6%	3,6%
	CDD	743	445,8	505	478,9	518,0	494,3	-43,4%	9,8%
	CDI	32	29,8	32	30,8	30,0	29,1	-6,7%	-2,3%
Total		1240	888,0	966	925,2	980,0	951,5	-26,5%	6,7%

EVOLUTION DES EFFECTIFS 2019/2021 DES ENSEIGNANTS-CERCHEURS ET BIATSS PAR CATEGORIE

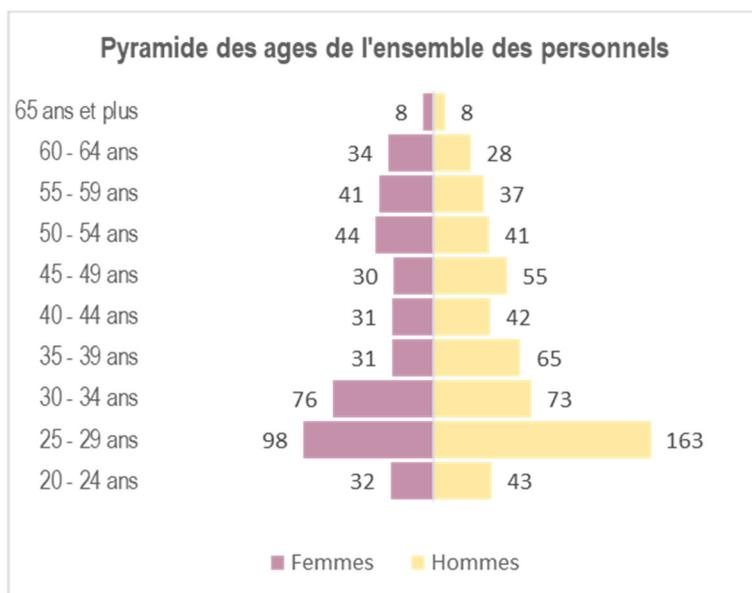
Enseignants-chercheurs et BIATSS		2019		2020		2021		Taux d'évolution 2019 - 2021	
		PPP	ETPT	PPP	ETPT	PPP	ETPT	PPP	ETPT
Catégorie	CAT. A	465	638,4	715	688,1	754,0	716,1	38,3%	10,9%
	CAT. B	743	105,2	109	100,9	107,0	105,2	-594,4%	0,1%
	CAT. C	32	144,4	142	136,2	119,0	130,1	73,1%	-11,0%
Total		1240	888,0	966	925,2	980,0	951,5	-26,5%	6,7%

EVOLUTION DES EFFECTIFS 2019/2021 DES ENSEIGNANTS-CERCHEURS ET DES BIATSS PAR GENRE

Enseignants-chercheurs et BIATSS		2019		2020		2021		Taux d'évolution 2019 - 2021	
		PPP	ETPT	PPP	ETPT	PPP	ETPT	PPP	ETPT
Genre	Femmes	544	386,0	421	393,1	425,0	405,6	-28,0%	4,8%
	Hommes	696	502,0	545	532,1	555,0	545,9	-25,4%	8,1%
Total		1240	888,0	966	925,2	980,0	951,5	-26,5%	6,7%

3.3 | PYRAMIDE DES AGES 2021

Age moyen : 40 ans pour les femmes et 38 ans pour les hommes



Classe d'âge	PPP		Total
	Femmes	Hommes	
Moins de 20 ans	0	0	0
20 - 24 ans	32	43	75
25 - 29 ans	98	163	261
30 - 34 ans	76	73	149
35 - 39 ans	31	65	96
40 - 44 ans	31	42	73
45 - 49 ans	30	55	85
50 - 54 ans	44	41	85
55 - 59 ans	41	37	78
60 - 64 ans	34	28	62
65 ans et plus	8	8	16
Total	425	555	980

Age moyen	BIATSS		EC		Total		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Titulaires	50	48	47	48	49	48	48
CDD	32	32	29	29	30	30	30
CDI	51	44	44	64	51	47	49
Total	45	43	34	34	40	38	39

Qu'il s'agisse d'enseignants chercheurs ou de BIATSS, 50% des effectifs ont entre 30 et 54 ans. La pyramide des âges de ces 2 populations est donc assez semblable en ce qui concerne les titulaires. En revanche, la base de la pyramide est sensiblement plus large, avec une part de moins de 30 ans plus importante liée essentiellement à la population des doctorants.

On constate une très légère baisse de l'âge moyen pour l'année 2021 (39 ans) par rapport à 2020 (40 ans). Cette baisse est corrélée à la population des contractuels EC, et plus particulièrement la population des doctorants, en augmentation cette année, dont l'âge moyen se situe autour de 30 ans.

3.4 | EFFECTIFS PAR CORPS 2021

3.4.a | EFFECTIFS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS EN 2021

Effectifs (ETPT) : 521

Variation 2019-2021 (ETPT) : + 15,3%

Répartition par statut (ETPT) : 116,3 Enseignants chercheurs, 28,1 Enseignants & 376,7 contractuels

Répartition par genre (ETPT) : 183,7 femmes ; 337,4 hommes

Enseignants, chercheurs (ETPT)		2019	2020	2021			Taux d'évolution 2019 - 2021
				Femmes	Hommes	Total	
Enseignants / Chercheurs	Professeur des universités	42,9	44,5	14,7	33,6	48,3	11,3%
	Maître de conférences	69,3	69,3	25,7	42,3	68,0	-1,8%
Total Enseignants / Chercheurs		112,1	113,8	40,4	75,9	116,3	3,6%
Enseignants	Professeur agrégé	30,6	28,1	12,7	14,4	27,1	-12,9%
	Professeur certifié	1,0	1,0	0,0	1,0	1,0	0,0%
Total Enseignants		31,6	29,1	12,7	15,4	28,1	-12,5%
CDD Enseignants / Chercheurs	Professeur associé	1,5	1,5	0,0	3,0	3,0	50,0%
	ATER	5,4	6,3	4,1	3,3	7,3	26,9%
	Lecteur	5,0	5,3	2,8	2,6	5,3	6,3%
	Maître de langue	1,7	0,9	0,7	0,0	0,7	-150,5%
	Doctorant et CDD recherche	266,7	326,5	121,2	222,9	344,0	22,5%
	Autres CDD + CDI	17,3	16,5	1,9	14,4	16,3	-6,1%
Total CDD		297,5	357,0	130,6	246,1	376,7	21,0%
Total		441,1	499,8	183,7	337,4	521,0	15,3%

3.4.b | EFFECTIFS DES BIATSS EN 2021

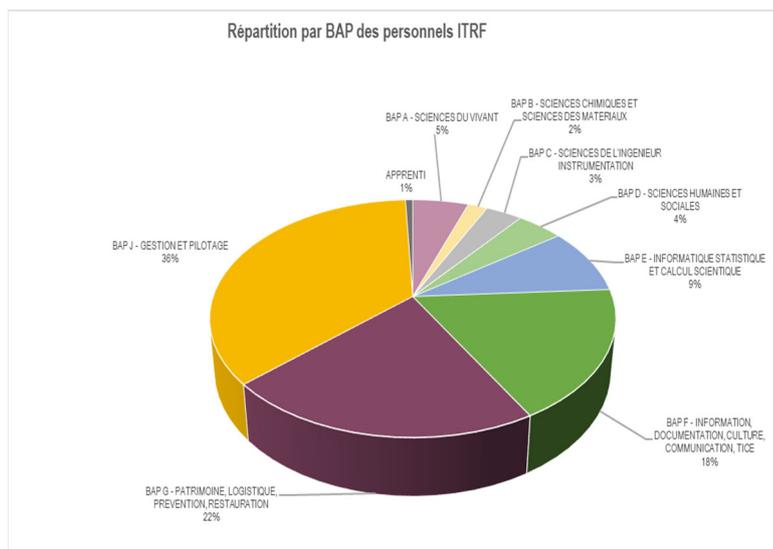
Effectifs (ETPT) : 430,5

Evolution 2019/2021 (ETPT) : -3,8%

Répartition par genre (ETPT) : 221,9 femmes ; 208,6 hommes

BIATSS (ETPT)		2019	2020	2021			Taux d'évolution 2019 - 2021
				Femmes	Hommes	Total	
AENES	Dir. générale des services	1,0	1,0	1,0	0,0	1,0	0,0%
	Agent comptable	1,0	0,9	0,0	1,0	1,0	0,0%
	Administrateur	1,0	1,0	0,0	1,0	1,0	0,0%
	Attaché d'administration	3,1	2,8	1,8	1,0	2,8	-11,8%
	Secrétaire administratif	2,9	2,8	1,8	0,8	2,6	-9,4%
	Adjoint administratif	3,1	2,0	0,0	2,0	2,0	-56,5%
Total AENES		12,1	10,5	4,6	5,8	10,4	-14,4%
ITRF	Ingénieur de recherche	8,4	10,9	4,9	7,7	12,6	33,4%
	Ingénieur d'études	33,9	37,6	26,4	17,6	44,0	23,0%
	Assistant ingénieur	33,4	32,5	12,7	18,6	31,2	-6,8%
	Technicien	66,1	69,0	37,2	38,6	75,8	12,8%
	Adjoint technique	101,6	93,8	50,0	41,0	91,0	-11,7%
Total ITRF		243,4	243,9	131,2	123,6	254,7	4,4%
BIBLIOTHEQUES	Conservateur général	0,3	1,0	1,0	0,0	1,0	233%
	Conservateur	4,3	4,0	2,0	1,0	3,0	-41,7%
	Bibliothécaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
	Bib. assistant spécialisé	2,9	3,2	1,8	2,0	3,8	22,9%
	Magasinier	3,7	8,0	1,4	6,0	7,4	50,1%
Total BIBLIOTHEQUES		11,1	16,2	6,2	9,0	15,2	36,96%
CONTRACTUELS	CDD	146,1	117,0	60,2	54,0	114,2	-27,9%
	Apprentis	7,0	9,7	2,7	5,8	8,4	16,5%
	CDI	27,1	28,1	16,0	10,4	26,4	-2,5%
Total CONTRACTUELS		180,2	154,8	78,9	70,2	149,0	-20,9%
Total		446,9	425,4	220,9	208,6	429,5	-3,89%

BAP	BIATSS		Total
	Contractuels	Titulaires	
BAP A - SCIENCES DU VIVANT	12	11	23
BAP B - SCIENCES CHIMIQUES ET SCIENCES DES MATERIAUX	1	7	8
BAP C - SCIENCES DE L'INGENIEUR INSTRUMENTATION	4	11	15
BAP D - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	19	0	19
BAP E - INFORMATIQUE STATISTIQUE ET CALCUL SCIENTIFIQUE	18	21	39
BAP F - INFORMATION, DOCUMENTATION, CULTURE, COMMUNICATION, TICE	22	55	77
BAP G - PATRIMOINE, LOGISTIQUE, PREVENTION, RESTAURATION	26	67	93
BAP J - GESTION ET PILOTAGE	44	112	156
APPRENTI	11		11
Total	156	284	440



Les personnels titulaires et contractuels ITRF se répartissent à hauteur de 36% en BAP J et 22% en BAP G. Les agents de la bibliothèque sont positionnés en BAP F et les personnels de la filière AENES en BAP J.

REPARTITION PAR MOTIF DE RECRUTEMENT ET TYPE DE CONTRAT :

La loi n°2007-1199 du 10 août 2007, la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 (dite Loi Sauvadet), le décret n°2014-364 du 21 mars 2014 et le décret n°2014-1318 du 3 novembre 2014 ont considérablement modifié les règles régissant les conditions d'emploi et de gestion des agents contractuels.

En effet, les cas de recours au contrat pour le recrutement d'agents publics, la durée des contrats et les conditions de renouvellement des contrats ont connu plusieurs évolutions législatives et réglementaires.

Motif de recrutement	Fondement législatif (loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée)	Type de contrat	Nombre d'agents concernés*	
			Hommes	Femmes
Besoin permanent - pas de corps de fonctionnaires	Article 4-1	- CDD (2 fois 3 ans max.) puis CDI si renouvellement. - CDI à titre expérimental sur 4 ans.	0	9
Besoin permanent - Catégorie A	Article 4-2	CDD (2 fois 3 ans max.) puis CDI si renouvellement.	47	45
Besoin permanent - temps incomplet 70% max. - Catégories A, B et C	Article 6	- CDD (2 fois 3 ans max.) puis CDI si renouvellement. - CDI d'emblée.	2	6
Besoin permanent - cas de portabilité du CDI - Catégories A, B et C	Article 6 ter, si CDI précédent conclu sur la base des articles 4 et 6 modifiés	CDI (portabilité du CDI lors d'un recrutement auprès d'une autre administration de l'Etat pour occuper des fonctions de la même catégorie).	9	7
Besoin temporaire - remplacement momentané de fonctionnaires ou d'ANT (temps partiel, congés)	Article 6 quater	CDD (pendant la durée de l'absence de l'agent remplacé).	4	7
Besoin temporaire - vacance d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	Article 6 quinquies	CDD (2 fois 12 mois max.)	2	5
Besoin temporaire - accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Article 6 sexies	- Accroissement temporaire : 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs. - Accroissement saisonnier : 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs.	62	46
Transfert de CDD ou CDI entre deux administrations	Article 6 septies	CDD ou CDI	0	0
Fonctions techniques ou administratives correspondant à des emplois de catégorie A	Article 19 de la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 (et article L954-3 du Code de l'éducation)	CDD ou CDI d'emblée	1	2
Fonctions techniques ou administratives dans le cadre de la mission de formation continue prévue aux articles M.123.3 et L.123.4 - temps complet ou incomplet - Catégories A, B et C	Article L953-3-1 du Code de l'éducation	CDD ou CDI	0	0
Contrat de projet - Catégorie A	Article 7bis	- CDD de 1 à 6 ans. Renouvellement, si contrat initial < 6 ans, dans la limite d'une durée totale de 6 ans.	0	0
Contrats étudiants	Code Recherche L811-2, Décret 2007-1915, Décret 86-83	CDD étudiants	6	14
Loi Sauvadet	Loi 12 mars 2012	CDI	1	1
	article 27 Loi 84-16	CDD handicap	1	0

*Un agent contractuel peut cumuler plusieurs types de contrats selon le motif de recrutement.

3.5 | MOUVEMENT DES PERSONNELS EN 2021

QUELQUES NOTIONS :

Conformément au statut général des fonctionnaires de l'Etat, les positions administratives sont les suivantes :

- **En activité** (à temps plein ou à temps partiel) : position du fonctionnaire qui exerce les fonctions de l'un des emplois correspondant à son grade.

Cette position peut être déclinée selon différents cas :

- *Mise à disposition* : position du fonctionnaire qui effectue son service (à temps complet ou à temps partiel) dans une autre administration que la sienne tout en demeurant dans son corps d'origine.
- *Délégation* : un enseignant chercheur peut être placé en délégation auprès d'une institution internationale, d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche (français ou étranger), d'une entreprise ou tout autre organisme public ou privé. Il continue à percevoir sa rémunération et à bénéficier des droits attachés à la position d'activité.
- *Décharge syndicale* : seuls les agents en position d'activité ou de "détaché entrant" peuvent demander à bénéficier d'une décharge de service pour activité syndicale (à temps complet ou à temps partiel).
- *Congé pour formation professionnelle* : il permet à un personnel de parfaire sa formation personnelle. La durée de ce congé est de 3 ans maximum dans la carrière, dont 1 an rémunéré à 85% du traitement brut.
- *Congé pour recherche ou conversions thématiques (CRCT)* : période de 6 mois à 1 an, accordée sur leur demande aux enseignants chercheurs, soit au titre de leur établissement, soit au titre du conseil national des universités au vu d'un projet présenté par le candidat.
- *Position normale d'activité* : position du fonctionnaire qui reste géré par son administration d'origine conformément aux dispositions du statut particulier de son corps mais qui est rémunéré par l'administration d'accueil.
- *La prolongation d'activité* : les enseignants-chercheurs dont la durée des services liquidables ne leur permet pas d'obtenir une pension au taux de 75%, peuvent demander une prolongation d'activité. Pour les professeurs des universités, la prolongation d'activité peut être suivie d'un maintien en activité en surnombre sur autorisation.
- *Maintien en fonction dans l'intérêt du service* : le maintien en fonctions dans l'intérêt du service permet aux personnels enseignants de continuer à assurer leur service jusqu'au terme de l'année scolaire ou universitaire au cours de laquelle la limite d'âge est atteinte, soit jusqu'au 31 août dans l'enseignement supérieur.
- *Surnombre* : après l'âge légal de départ à la retraite à taux plein (65 ans), une prolongation d'activité peut être accordée aux professeurs des universités. Cette prolongation est de 3 ans maximum.
- *Recul de limite d'âge* : à partir d'un certain âge, tout fonctionnaire ou agent contractuel est admis d'office à la retraite. Cet âge limite d'activité varie en fonction de la catégorie du poste (active ou sédentaire). Toutefois, certains agents (fonctionnaires et contractuels) peuvent poursuivre, sous conditions, leur activité professionnelle au-delà de cet âge limite d'activité.

- **Détachement** : position du fonctionnaire qui est placé hors de son corps d'origine mais continue à bénéficier, dans ce corps, de ses droits à avancement et retraite. Il est accueilli sur un emploi dans l'administration d'accueil.

- **Disponibilité** : position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration d'origine, cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement, sauf cas particulier, et à la retraite. La disponibilité est prononcée dans la plupart des cas à la demande de l'agent pour les motifs suivants : convenances personnelles, suivre un conjoint, s'occuper d'un enfant de moins de 8 ans.

- **Congé parental** : position du fonctionnaire qui est placé hors de son administration pour élever son enfant de moins de 3 ans. Il cesse de bénéficier de ses droits à la retraite mais il conserve le droit à l'avancement d'échelon réduit de moitié pour le temps accompli dans cette position.

3.5.a | RECRUTEMENTS EN 2021

QUELQUES NOTIONS :

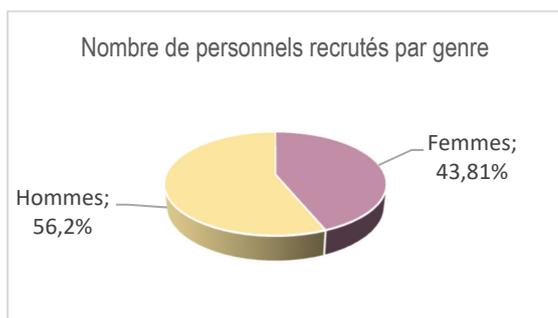
Les modalités d'entrée et de sortie :

- **Le concours** est le mode de recrutement de droit commun des fonctionnaires.
 - *Concours externe* : ouvert aux candidats titulaires de titres ou de diplômes.
 - *Concours interne* : ouvert aux agents de l'Etat, des collectivités territoriales ou établissements publics, justifiant d'une ancienneté dont la durée est fixée réglementairement.
 - *Troisième concours* : concours ouvert aux personnes justifiant pendant un certain nombre d'années, dans les conditions fixées par le statut particulier d'une ou plusieurs activités professionnelles (en tant que salarié de droit privé ou travailleur indépendant), d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée locale, d'une activité en tant que responsable d'association.
- **La mutation** : changement d'établissement d'affectation.

- **Le mise à disposition :**
- **Le détachement :**
- **La disponibilité :**
- **La délégation :**
- **Recrutement sans concours :**
 - Recrutement direct des adjoints techniques de recherche et de formation de 2ème classe (ATRF 2C), des adjoints administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (ADJAENES)
 - Emploi réservé aux victimes de guerre et aux militaires permettent l'accès aux corps de catégorie B et C.
- **Recrutement de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE) :** mode d'accès à la Fonction Publique permettant de devenir titulaire à l'issue d'un recrutement en commission, d'une année en qualité de contractuel et d'une épreuve orale. Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont notamment, mais pas exclusivement, les personnes en situation de handicap.
- **Recrutement PACTE :** contrat de 1 ou 2 ans aux jeunes de 16 à 25 ans, sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue dont le niveau de qualification est inférieur au baccalauréat ; à l'issue de ce contrat et après une épreuve orale ils intègrent la Fonction Publique en, catégorie C en qualité de fonctionnaire titulaire.
- **Autres modalités :** la retraite, le congé parental (congé pour élever son enfant de moins de 3 ans), la réintégration après un congé.

Nombre de recrutements en 2021 : 226

Evolution des recrutements en 2019-2021 : -43,9%



Personnels recrutés en 2021 (PPP)		2019	2020	Femmes	Hommes	Total	Evolution 2019-2021
Concours EC	Professeur des universités	3	5	2	0	2	-33,0%
	Maître de conférence	2	0	0	0	0	-
Autre recrutement titulaires	Professeur agrégé	5	2	1	3	4	-20,0%
	Professeur certifié	0	0	0	0	0	-
Recrutement, contractuels	Professeur associé	0	1	0	0	0	-
	ATER	6	6	1	1	2	-66,7%
	Lecteur et Maître de langue	1	6	1	1	2	100,0%
	Doctorant	89	110	26	36	62	-30,3%
	Contractuel enseignants	8	7	2	2	4	-50,0%
	Contractuel de recherche	90	53	20	39	59	-34,4%
TOTAL EC		204	190	53	82	135	-33,8%
Concours ITRF*	Catégorie A	5	8	1	0	1	-80,0%
	Catégorie B	4	9	3	0	3	-25,0%
	Catégorie C	3	0	1	0	1	-66,7%
Détachement, Mobilité	Catégorie A	8	5	1	2	3	-62,5%
	Catégorie B	4	5	0	2	2	-50,0%
	Catégorie C	2	2	0	0	0	-100,0%
Recrutement contractuels	Catégorie A	116	68	28	34	62	-46,6%
	Catégorie B	35	12	8	2	10	-71,4%
	Catégorie C	16	3	4	5	9	-43,8%
	Apprenti	6	7	0	0	0	-100,0%
TOTAL BIATSS		199	119	46	45	91	-54,3%
TOTAL		403	309	99	127	226	-43,9%

*Agents recrutés par voie de concours internes et externes y compris via l'appel à liste complémentaire.

** Pas de nouveau recrutement d'apprenti sur l'année 2021

Ne sont comptabilisés que les primo arrivants. Les changements de corps et/ou de contrats ne sont pas pris en compte car déjà présent dans les effectifs.

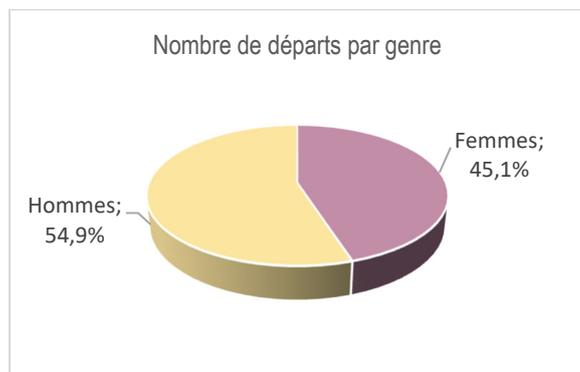
Au cours de la campagne d'emplois 2021, 103 demandes ont été satisfaites sur les 173 demandes, soit environ 60 %. Une baisse constante des recrutements est constatée depuis 2019 en grande partie due à la crise sanitaire et au ralentissement de l'activité.

En matière de recrutement BIATSS, le nombre de candidats aux concours de la fonction publique de l'Etat ne cesse de diminuer depuis 2018. L'Enseignement Supérieur et la Recherche n'échappe pas à cette tendance. On observe une baisse significative de candidats sur les concours au niveau national (-20% entre 2020 et 2021 et -45% présents en phase d'admission). Ce phénomène s'amplifie sur les métiers en tension (informatique, patrimoine, gestion RH, gestion financière et comptable...). L'ENS constate la même tendance qui se traduit parfois par des concours infructueux. La baisse de recrutement sur concours s'explique également par un amenuisement du vivier d'agents en CDD positionnés sur des postes pérennes et ayant les conditions d'ancienneté pour prétendre à un concours interne.

3.5.b | DEPARTS EN 2021

Nombre de départs en 2021 : 293

Evolution des départs en 2019-2021 : -3,0%



Personnels partis en 2021 (PPP)		2019	2020	Femmes	Hommes	Total	Evolution 2019-2021
EC TITULAIRES	Retraite	2	0	0	3	3	50,0%
	Décès	0	0	0	0	0	-
	Démission	1	0	0	1	1	0,0%
	Autres (mutation, détachement...)	13	3	3	1	4	-69,2%
TOTAL EC TITULAIRE		16	3	3	5	8	-50,0%
EC CONTRACTUELS	Fin de contrat CDD	93	129	51	83	134	44,1%
	Retraite	0	0	0	0	0	-
	Décès	0	1	0	0	0	-100,0%
	Démission	19	19	9	4	13	-
	Autres	15	23	0	3	3	-80,0%
TOTAL EC CONTRACTUELS		127	172	60	90	150	18,1%
TOTAL EC		143	175	63	95	158	10,5%
BIATSS TITULAIRES	Retraite	7	4	3	2	5	-28,6%
	Décès	0	0	0	0	0	-
	Démission	1	1	0	0	0	-100,0%
	Autres (mutation, détachement...)	10	15	9	5	14	40,0%
TOTAL BIATSS TITULAIRE		18	20	12	7	19	5,6%
BIATSS CONTRACTUELS	Fin de contrat CDD	79	86	45	53	98	24,1%
	Retraite	0	0	1	0	1	-
	Décès	0	0	0	0	0	-
	Démission	14	8	9	4	13	-
	Autres	48	21	2	2	4	-91,7%
TOTAL BIATSS CONTRACTUELS		141	115	57	59	116	-17,7%
TOTAL BIATSS		159	135	69	66	135	-15,1%
TOTAL		302	310	132	161	293	-3,0%

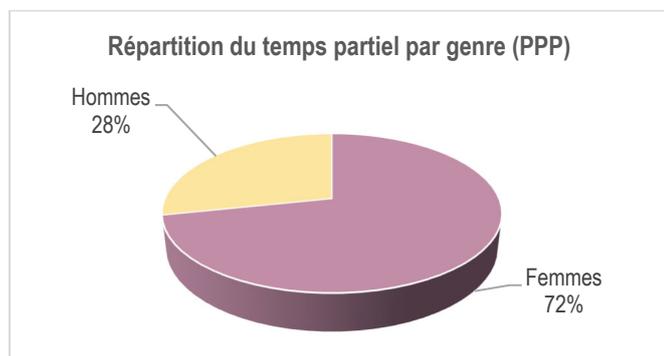
Les départs en 2021 sont en baisse de 5,5% par rapport à 2020. Cela s'explique par le maintien en poste des agents présents et l'augmentation de la durée des contrats de travail. Cette situation est à mettre au regard de la baisse des recrutements.

On note une part importante des départs de contractuels enseignants en baisse par rapport à 2020 (172 en 2020 et 158 en 2021).

Les départs des personnels contractuels BIATSS sont stables entre 2020 et 2021 et en baisse par rapport à 2019.

4 | ORGANISATION DU TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL

4.1 | LE TEMPS PARTIEL



		Femmes	Hommes	Total
TEMPS PARTIEL	50%	8	5	13
	60%	2	0	2
	70%	1	2	3
	80%	23	6	29
	90%	4	2	6
Total		38	15	53

		2019	2020	2021
TEMPS PARTIEL	50%	41	23	13
	60%	4	2	2
	70%	8	7	3
	80%	25	25	29
	90%	8	4	6
Total		86	61	53

Au 31 décembre 2021, 94,6% des agents travaillent à temps plein. Sur les 53 agents exerçant leur activité à temps partiel, la quotité de travail la plus fréquente est de 80% (54,7% des agents à temps partiel), suivis de la quotité de 50 % à hauteur de 24,5%. Depuis maintenant 3 ans, la part des agents travaillant à mi-temps ne cesse de décroître au bénéfice de celle des 80% en légère hausse pour 2021.

Quel que soit le corps, ce sont en grande majorité des femmes qui sont concernées par le temps partiel à hauteur de 71,6% contre 28,3% pour les hommes.

4.2 | LES HORAIRES DE TRAVAIL SPECIFIQUES

		2021		
	Définition	Femmes	Hommes	TOTAL
Travail de nuit	NC	0	0	0
Travail le week-end	Travail le samedi	41	26	67
Astreinte	Logé pour nécessité absolue de service	1	13	14
Total		42	39	81

4.3 | LE COMPTE EPARGNE TEMPS (BIATSS)

	2019	2020	2021		TOTAL	% Ecart 2021/2019
			Femmes	Hommes		
Nb total de comptes épargne-temps ouverts au 31/12	124	150	94	68	162	31%
Nombre de jours de CET épargnés dans l'année	484	708	365	292	657	36%
Nb de jours de comptes épargne-temps consommés au cours de l'année	424	363	323	198	521	23%
Nb total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31/12	2289	2833	1656	1308	2964	29%

162 agents ont un CET ouvert au 31 décembre 2021.

Au total, au 31 décembre 2021, 2 964 jours ont été stockés par ces 162 agents.

Les 162 agents ont déposé 657 jours entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021, soit en moyenne près de 4 jours par agent. Par rapport à 2020, le nombre d'agents ayant un CET dans l'année est en hausse (+ 8%) alors que le nombre de jours épargnés dans l'année est en baisse (-7%). Il est à noter une forte hausse du nombre de jours utilisés (+ 43,5 %) sur 2021.

5. | PARCOURS PROFESSIONNELS

QUELQUES NOTIONS :

Deux possibilités de promotion sont ouvertes aux agents titulaires BIATSS :

- **La liste d'aptitude (promotion de corps)** : l'inscription sur la liste d'aptitude reprend les agents proposés pour un passage à un corps supérieur par leur établissement et retenus par l'autorité compétente après consultation des instances.
- **Le tableau d'avancement (promotion de grade)** : l'inscription sur le tableau d'avancement reprend les agents proposés pour un passage à un grade supérieur dans son corps d'origine par leur établissement et retenus par l'autorité compétente après consultation des instances.

Pour les maîtres de conférences et les professeurs des universités, on distinguera les promotions de grade (il n'existe pas de promotion de corps) par voie locale et par voie nationale.

5.1 | LES PROMOTIONS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

NOMBRE DE PROMOUVABLES ET DE PROMUS PAR COPRS

	Nb agents promouvables			Nb d'agents promus			Taux de promotion		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
PU	20	9	29	4	2	6	20%	22%	21%
MCF	16	5	21	2	0	2	13%	0%	10%
PRAG	0	0	0	0	0	0	-	-	-
PRCE	0	0	0	0	0	0	-	-	-
TOTAL	36	14	50	6	2	8	17%	14%	16%

Pour les promotions des corps 2021 : 1 MCF a été promu PR dans un autre établissement à la faveur d'un concours. 1 MCF a été promu à l'ENS à la faveur d'un concours

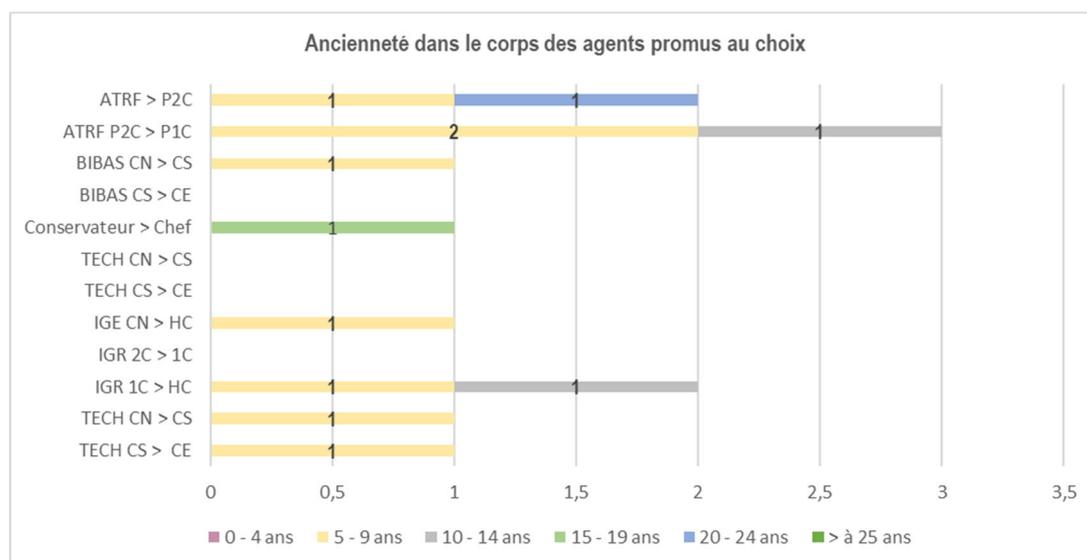
5.2 | LES PROMOTIONS DES BIATSS

5.2.a | PROMOTIONS PAR TABLEAU D'AVANCEMENT (GRADE) ET LISTE D'APTITUDE (CORPS)

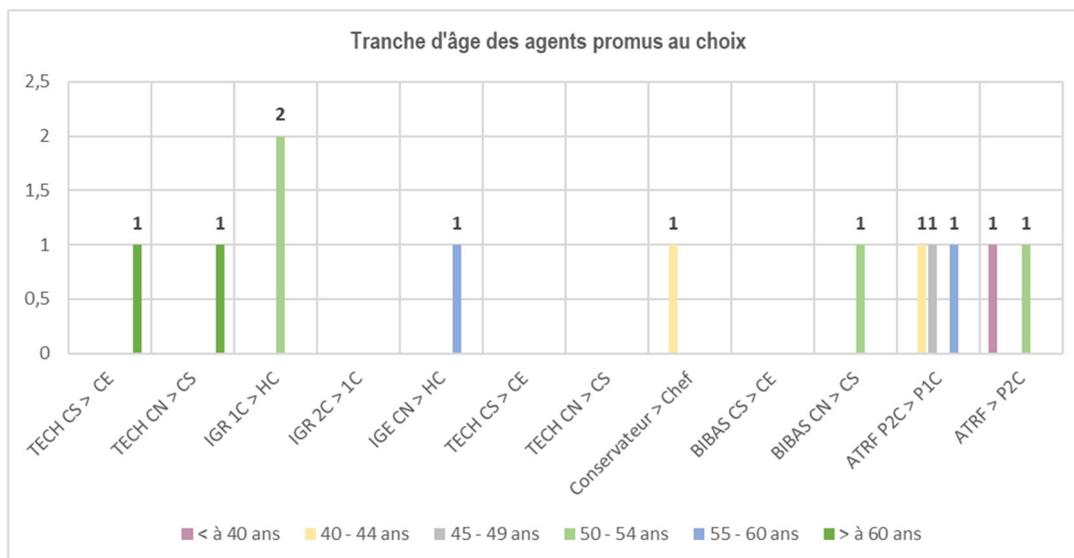
NOMBRE DE PROMOUVABLES ET DE PROMUS PAR GRADE

	Nb agents promouvables			Nb d'agents promus			Taux de promotion		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
ITRF CAT.A	6	9	15	0	3	3	0%	33%	20%
ITRF CAT.B	14	16	30	1	1	2	7%	6%	7%
ITRF CAT.C	27	28	55	0	5	5	0%	18%	9%
AENES CAT.A	0	0	0	0	0	0	-	-	-
AENES CAT.B	1	1	2	0	0	0	0%	0%	0%
AENES CAT.C	0	0	0	0	0	0	-	-	-
BIB CAT.A	0	1	1	0	1	1	-	100%	100%
BIB CAT.B	0	2	2	0	1	1	-	50%	50%
BIB CAT.C	5	1	6	0	0	0	0%	0%	0%
TOTAL	53	58	111	1	11	12	1,9%	19,0%	10,8%

ANCIENNETE DANS LE CORPS DES AGENTS PROMUS AU CHOIX



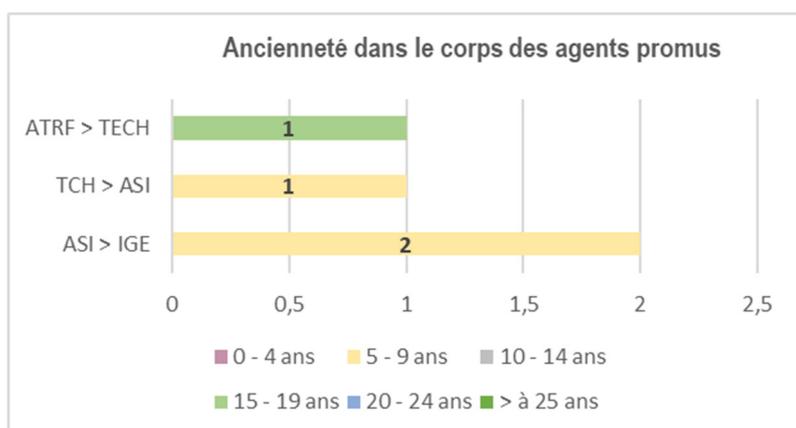
NOMBRE DES AGENTS PROMUS AU CHOIX PAR TRANCHES D'AGES



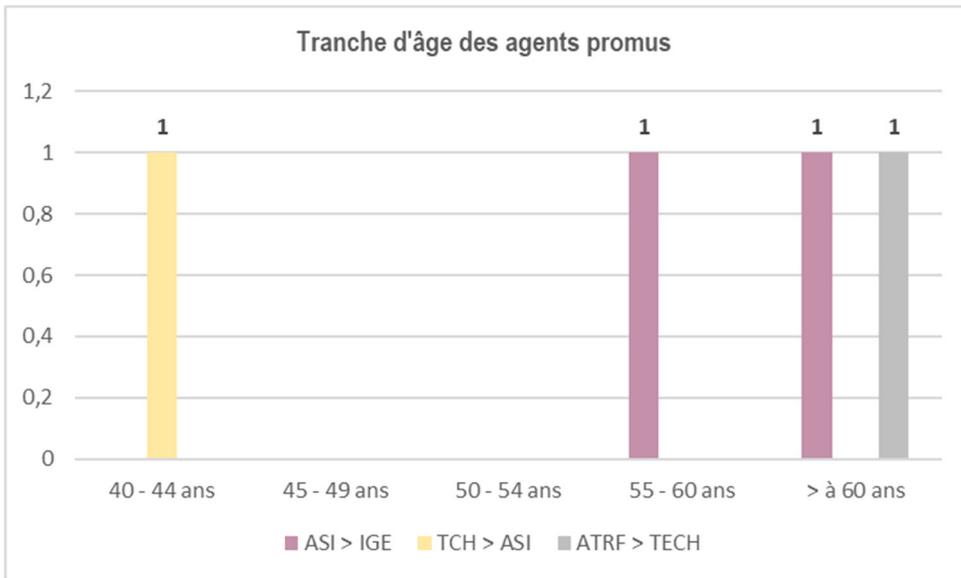
NOMBRE DE PROMOUVABLES ET DE PROMUS PAR COPRS

	Nb agents promouvables			Nb d'agents promus			Taux de promotion		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
IGR	8	20	28	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%
IGE	15	10	25	0	2	2	0,0%	20,0%	8,0%
ASI	24	27	51	0	1	1	0,0%	3,7%	2,0%
TCH	36	52	88	0	1	1	0,0%	1,9%	1,1%
Attaché administratif	1	1	2	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%
Secrétaire administratif	2	0	2	0	0	0	0,0%	-	0,0%
Conserv. Général	1	1	2	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%
Conservateur	0	0	0	0	0	0	-	-	-
Bibliothécaire	0	2	2	0	0	0	-	0,0%	0,0%
BIBAS	6	1	7	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL	93	114	207	0	4	4	0,0%	3,5%	1,9%

ANCIENNETE DANS LE CORPS DES AGENTS PROMUS PAR LISTE D'APTITUDE



NOMBRE DES AGENTS PROMUS PAR LISTE D'APTITUDE PAR TRANCHES D'AGES



NOMBRE DE FONCTIONNAIRES AYANT CONNU DANS L'ANNEE UNE REUSSITE A UN CONCOURS OU EXAMEN

	CORPS D'ACCES	Hommes	Femmes	TOTAL
Cat. A	IGR	1	1	2
	IGE	1	0	1
	ASI	2	0	2
Cat. B	TECH	2	1	3
Cat. C	ATRF	0	0	0
TOTAL		6	2	8

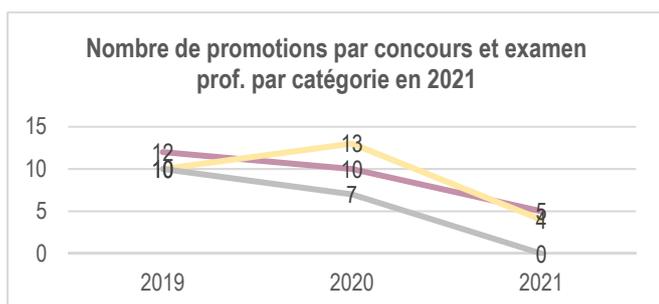
5.2.b | PROMOTIONS PAR CONCOURS DES BIATSS



EVOLUTION DES PROMOTIONS DES PERSONNELS BIATSS PAR CONCOURS ENTRE 2019 ET 2021

Catégories	2019	2020	2021		
			Hommes	Femmes	Total
Cat. A	12	5	4	1	5
Cat. B	7	8	2	2	4
Cat. C	3	0	0	0	0
TOTAL	22	13	6	3	9

5.2.c | EVOLUTION DE L'ENSEMBLE DES PROMOTION DES BIATSS



EVOLUTION DU NOMBRE DE PROMOTION (GRADE/CORPS, CONCOURS & EXAMENS PROF.)

Catégories	2019	2020	2021
Cat. A	12	10	5
Cat. B	10	13	4
Cat. C	10	7	0
TOTAL	32	30	9

TAUX DE PROMOTION (HORS CONCOURS & EXAMENS PROF.)

Catégories	2019	2020	2021
Cat. A	1,9%	4,0%	5,6%
Cat. B	3,0%	3,9%	3,1%
Cat. C	7,2%	10,4%	8,2%
TOTAL	3,7	5,3	5,0

5.3 | PARCOURS PROFESSIONNELS

NOMBRE DE PROFESSIONNELS EXERÇANT DES FONCTIONS SPECIALISEES DE CONSEIL EN MOBILITE-CARRIERE

	Hommes	Femmes	TOTAL
Cat. A	1	2	3
Cat. B	0	0	0
Cat. C	0	0	0
TOTAL	1	2	3

Correspond aux agents dédiés à l'accompagnement RH au sein du Service des Ressources Humaines

NOMBRE D'AGENTS ACCOMPAGNES

	Hommes	Femmes	TOTAL
Cat. A	4	3	7
Cat. B	2	5	7
Cat. C	0	0	0
TOTAL	6	8	14

Correspond à des accompagnements en parcours professionnel (carrière, mobilité, évolution professionnelle)

5.4 | LES PERENNISATIONS ET TITULARISATION DES CONTRACTUELS BIATSS

5.4.a | PERENNISATIONS ET TITULARISATIONS DES CONTRACTUELS

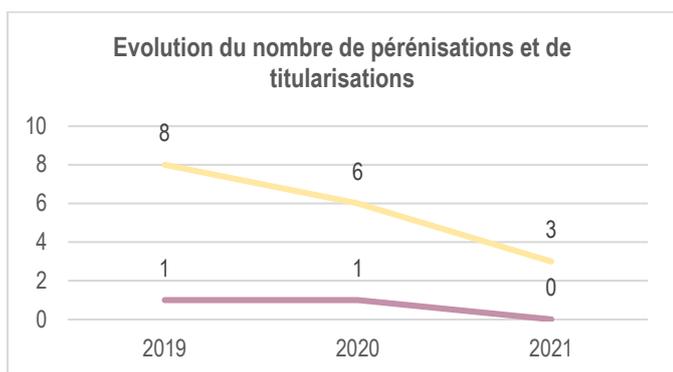
NOMBRE DE PERENNISATIONS ET DE TITULARISATIONS

Pérennisations et titularisations	Répartition par genre		
	Hommes	Femmes	Total
Nb d'agents en CDD pérennisés en CDI	0	0	0
Nb d'agents en CDD ou CDI titularisés	3	0	3
<i>Dont titularisation dans le cadre de la Lois Sauvadet du 12/03/2012</i>	0	0	0
TOTAL	3	0	3

Pérennisations et titularisations	Répartition par catégorie			
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Nb d'agents en CDD pérennisés en CDI	0	0	0	0
Nb d'agents en CDD ou CDI titularisés	1	2	0	3
<i>Dont titularisation dans le cadre de la Lois Sauvadet du 12/03/2012</i>	0	0	0	0
TOTAL	1	2	0	3

5.4.b | EVOLUTION DES PERENNISATIONS ET DES TITULARISATIONS DES CONTRACTULES

BIATSS



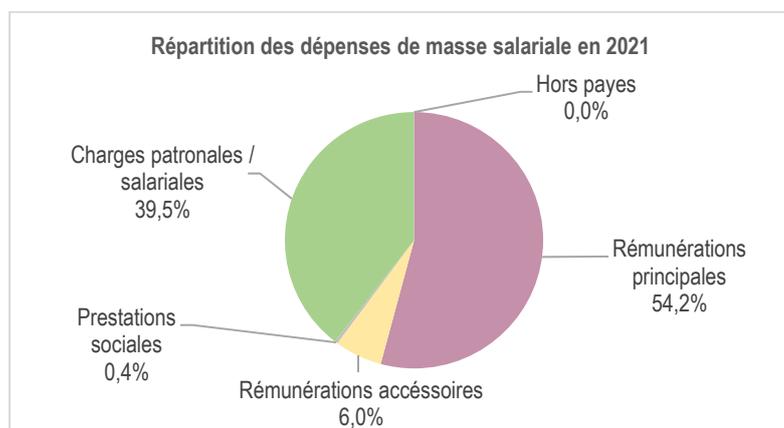
EVOLUTION DU NOMBRE DE PERENNISATIONS ET DE TITULARISATION

	2019	2020	2021
Nb d'agents en CDD pérénisés en CDI	1	1	0
Nb d'agents en CDD ou CDI titularisés	8	6	3
<i>dont titularisation dans le cadre de la loi Sauvadet</i>	0	0	0
TOTAL	9	7	3

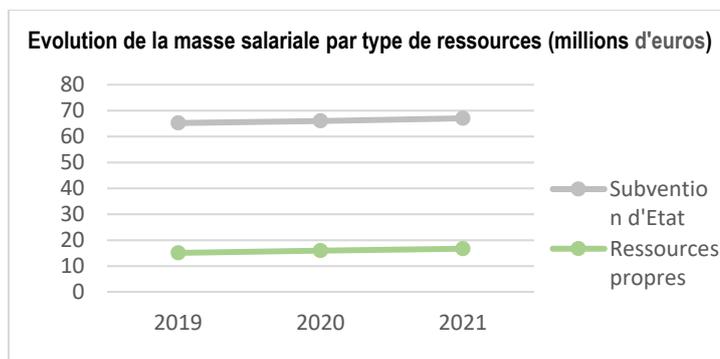
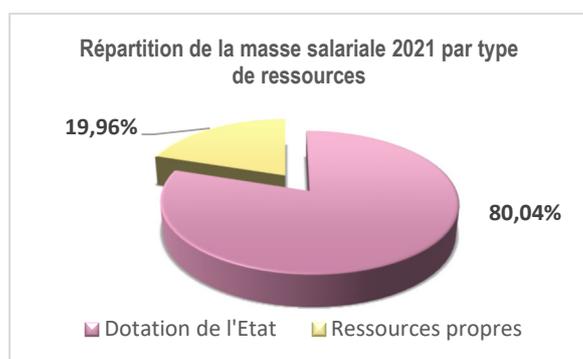
6 | MASSE SALARIALE DE L'ENS

6.1 | REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE EN 2021

Répartition de la masse salariale en 2021	Montant
Rémunérations principales	45 355 224 €
Rémunérations accessoires	5 002 111 €
Prestations sociales	295 620 €
Charges patronales / salariales	33 084 584 €
Hors payes	3 398 €
Total	83 740 937 €



6.2 | EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE 2019-2021



MASSE SALARIALE ETAT

Type de population	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2021/2019
Elèves	28 421 829 €	28 407 133 €	28 301 708 €	-0,4%
BIATSS	18 493 585 €	18 740 069 €	19 166 195 €	3,6%
Enseignants et chercheurs	18 285 678 €	18 864 815 €	19 552 601 €	6,9%
Total	65 201 092 €	66 012 017 €	67 020 504 €	2,79%

MASSE SALARIALE SUR RESSOURCES PROPRES

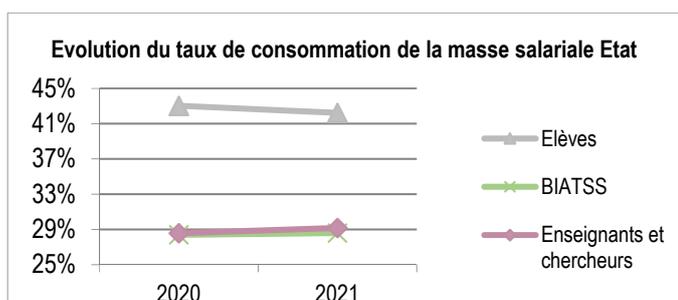
Type de population	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2021/2019
Elèves	néant	néant	néant	néant
BIATSS*	5 069 241 €	3 166 479 €	3 520 370 €	-30,55%
Enseignants et chercheurs	10 038 230 €	12 801 778 €	13 196 760 €	31,47%
Total	15 107 471 €	15 968 257 €	16 717 130 €	10,65%

* dont 1 369 581€ en 2021 de masse salariale hors contrats de recherche

MASSE SALARIALE GLOBALE

Type de ressources	2019	2020	2021	Taux d'évolution 2021/2019
Dotation de l'Etat	65 201 092 €	66 012 017 €	67 020 504 €	2,79%
Ressources propres	15 107 471 €	15 968 257 €	16 717 130 €	10,65%
Total	80 308 563 €	81 980 274 €	83 737 634 €	4,27%

6.3 | EVOLUTION DU TAUX DE CONSOMMATION DE LA MASSE SALARIALE 2019-2021



EVOLUTION DU TAUX DE CONSOMMATION DE LA MASSE SALARIALE ETAT

Type de population	2020	2021
Elèves	43,0%	42,2%
BIATSS	28,4%	28,6%
Enseignants et chercheurs	28,6%	29,2%
Total	100%	100%

L'augmentation de la masse salariale de +1 757 K€ à l'échelle de l'établissement entre 2020 et 2021 est expliquée par :

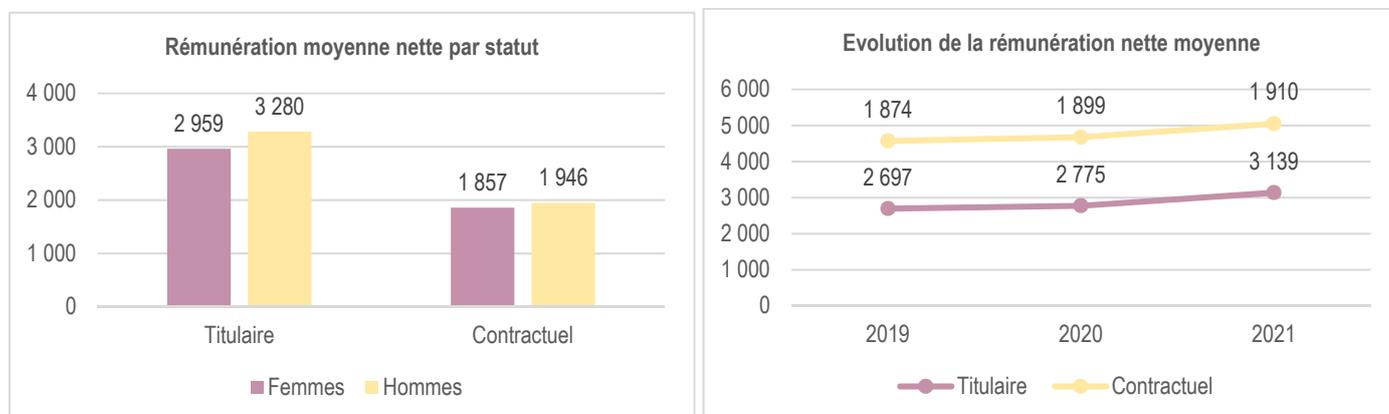
-Une augmentation du personnel permanent de 13 ETPT pour un coût de 1 244 K€ dont +868 K€ sur les BIATSS : A (+675 K€), B (+305 K€), C (-112 K€).

-Une augmentation du personnel non permanent de 15 ETPT pour un coût de 513 K€ dont -88 K€ sur les BIATSS : A (-23 K€), B (-82 K€), C (+17 K€). Il convient de noter également que la MS des élèves a diminué de -105 K€.

7 | REMUNERATIONS VERSEES A L'ENS

7.1 | REMUNARATIONS NETTES MOYENNES MENSUELLES EN 2021

7.1.a | REMUNERATION MOYENNE NETTE



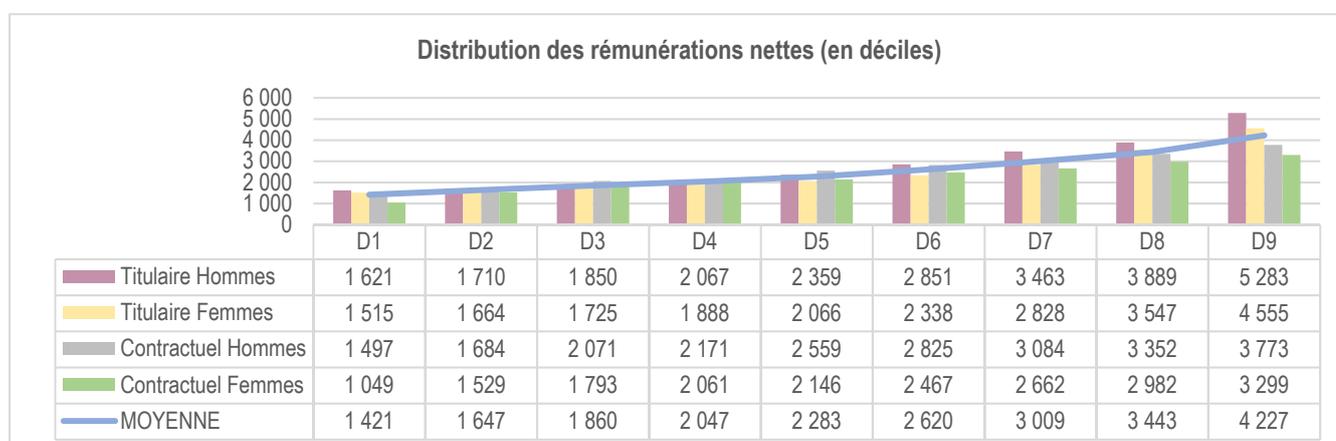
REMUNERATION MOYENNE NETTE PAR STATUT

	Femmes	Hommes	Total
Titulaire	2 959	3 280	3 139
Contractuel	1 857	1 946	1 910
Total	2 316	2 451	2 394

Un écart moyen de rémunération de 321€ entre femmes et hommes titulaires est à noter au bénéfice des hommes. Cet écart s'explique par la très forte population masculine au niveau des personnels enseignants-chercheurs notamment les PU et MCF (65,26% des ETPT). Cette différence est très peu marquée sur les personnels BIATSS titulaires dans leur ensemble. Par ailleurs 72% des personnels féminins sont à temps partiel contre 28% pour les hommes.

7.1.b | REPARTITION DE LA REMUNERATION NETTE MENSUELLE

DISTRIBUTION DES REMUNERATIONS NETTES (en décile)



Chaque population est découpée en tranches de 10% : déciles.

La valeur d'un décile correspond au niveau de traitement moyen perçu par la population représentée dans la tranche.

Le premier décile de chaque catégorie est donc le niveau de salaire qui sépare d'un côté les 10% des agents les moins bien rémunérés et de l'autre les 90% les mieux rémunérés. Le deuxième décile est le niveau de traitement pour lequel 20% touchent moins et 80% touchent plus, et ainsi de suite jusqu'au neuvième décile.

Ce graphique a pour objet de présenter les variations de salaires par statut et par genre des personnels rémunérés à l'ENS et permet de rapporter le niveau d'une tranche sur l'autre.

Il est à noter que la valeur des déciles est impactée par les variations d'effectifs. De plus, concernant les enseignants contractuels les variations sont à mettre en rapport avec la part de contrats financés par des conventions de recherche.

La rémunération nette moyenne se situe au-delà de la médiane (décile 5) de la distribution des rémunérations nettes des agents titulaires et contractuels.

7.1.c | EVOLUTION DE LA REMUNERATION NETTE MENSUELLE

EVOLUTION DE LA REMUNERATION MOYENNE NETTE

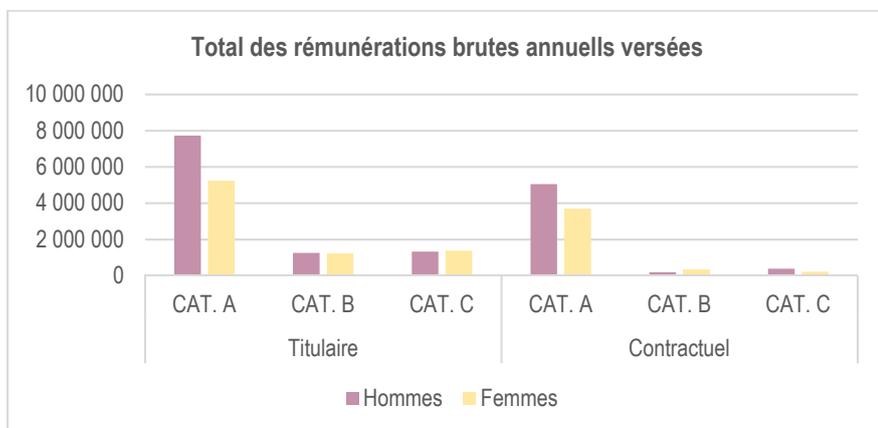
	2019	2020	2021
Titulaire	2 697	2 775	3 139
Contractuel	1 874	1 899	1 910
Total	2 257	2 296	2 394

7.2 | REMUNERATIONS BRUTES ANNUELLES EN 2021

TOTAL REMUNERATIONS BRUTES ANNUELLES VERSEES

		Hommes	Femmes	Total
Titulaire	CAT. A	7 725 010	5 233 289	12 958 299
	CAT. B	1 253 719	1 226 261	2 479 980
	CAT. C	1 323 511	1 383 251	2 706 762
Contractuel	CAT. A	5 050 629	3 692 006	8 742 635
	CAT. B	195 639	340 063	535 701
	CAT. C	383 875	219 779	603 655
TOTAL		15 932 382	12 094 650	28 027 032

La rémunération brute comprend le traitement indiciaire, la NBI, le SFT et l'indemnité de résidence. Les primes correspondent aux primes statutaires (...)



7.3 | GARANTIE INDIVIDUELLE DE POUVOIR D'ACHAT (GIPA) EN 2021

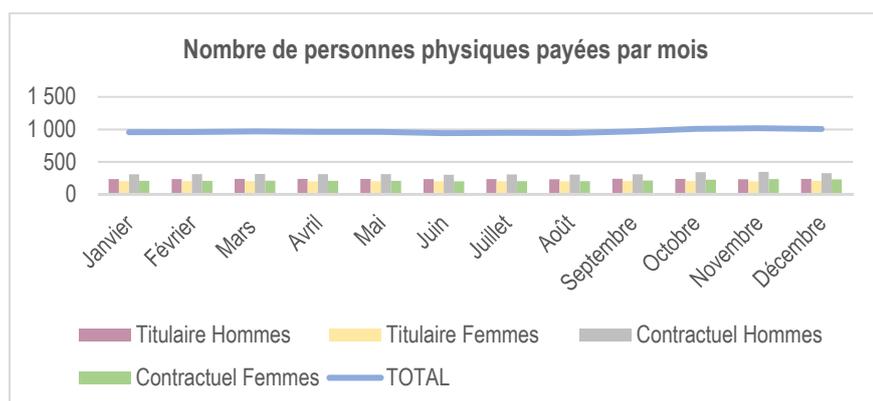
NOMBRE D'AGENTS BENEFICIAANT DE LA GIPA

	CAT.A	CAT.B	CAT.C	Total
Femmes	5	2	2	9
Hommes	14	2	1	17
Total	19	4	3	26

7.4 | NOMBRES DE PERSONNES PHYSIQUES PAYEES PAR MOIS

NOMBRE DE MOIS DE PPP - NOMBRE DE PPP PAYEES PAR MOIS

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
Titulaire	Hommes	235	236	238	238	238	237	235	234	240	238	234	239
	Femmes	204	204	204	202	202	201	201	201	207	206	202	208
Contractuel	Hommes	309	311	315	313	312	303	306	305	309	341	347	328
	Femmes	210	209	212	210	209	201	205	204	214	225	236	232
TOTAL		958	960	969	963	961	942	947	944	970	1 010	1 019	1 007



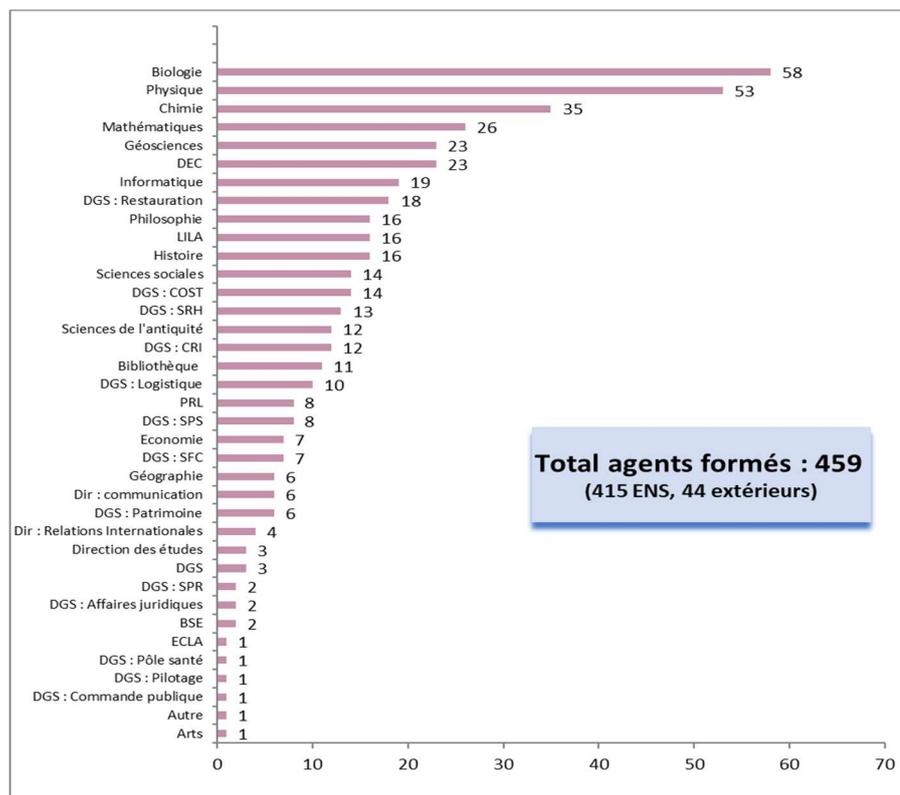
Le volume de personnes payées par mois est constant sur l'année 2021 avec une augmentation en octobre, novembre et décembre due aux prises de fonction de la rentrée (rentrée des élèves normaliens, arrivées concours catégorie B et C).

8 | FORMATION PROFESSIONNELLE A L'ENS

NOMBRE D'AGENTS FORMES

	CAT.A	CAT.B	CAT.C	Etudiants	TOTAL
Femmes	94	36	17	81	228
Hommes	80	17	25	109	231
Total	174	53	42	190	459

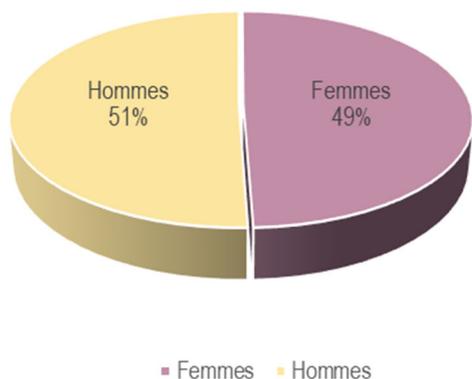
REPARTITION DES AGENTS FORMES PAR STRUCTURE



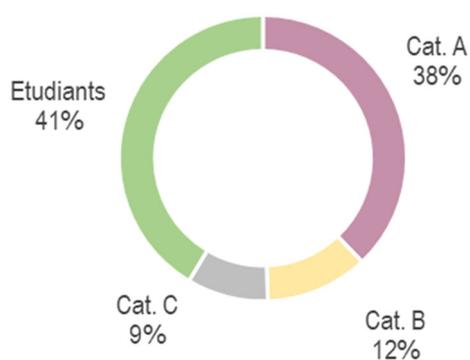
Malgré un contexte sanitaire compliqué, né de l'épidémie de covid-19, le nombre d'agents formés en 2021 (459) est en hausse de 60% par rapport à 2020 (276).

Les organismes de formations, soucieux d'enrichir les connaissances et les compétences techniques des agents, ont adapté leur offre de formation et ont proposé de nombreuses actions au format "distanciel".

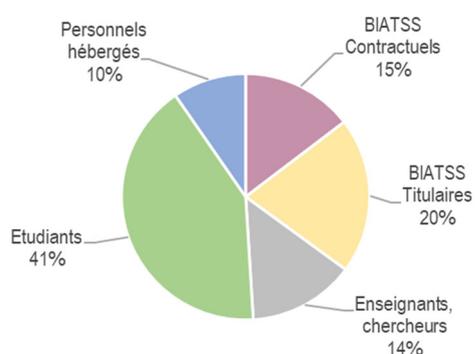
Répartition des agents formés par genre



Répartition des agents formés par catégorie



Répartition des agents formés par catégorie



Population	Statut	Hommes	Femmes	Nb d'agents formés	Total
BIATSS Contractuels	CDD A	15	18	33	67
	CDD B	5	15	20	
	CDD C	9	5	14	
BIATSS Titulaires	AENES	3	2	5	6
	SAENES	0	1	1	
	ADJAENES	0	0	0	
	ITRF A	14	21	35	84
	ITRF B	11	14	25	
	ITRF C	13	11	24	
	BIB A	0	1	1	4
	BIB B	1	1	2	
BIB C	1	0	1		
Enseignants, chercheurs	Contractuels	26	25	51	64
	Titulaires	6	7	13	
Etudiants	Etudiants	111	79	190	190
Personnels hébergés	Extérieurs A	16	20	36	44
	Extérieurs B	0	5	5	
	Extérieurs C	1	2	3	
TOTAL		232	227	459	459

Avec un taux de 51%, les agents de sexe masculin, toutes catégories confondues, ont été la population la plus formée en 2021. Les agents de catégorie B se sont plus formés qu'en 2020 (47 agents) mais moins qu'en 2019 (73 agents).

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR TYPE DE FORMATION

	Nb de stagiaires	Nb heures	Nb Jours
Formation continue	679	4379	626
Préparation aux concours	65	584	83
Congé de formation professionnelle	2	433	62
CPF	3	97	14
TOTAL	749	5492	785

	Hommes	Femmes	Total
ayant suivi au moins une formation statutaire *	0	0	0
ayant suivi au moins une formation professionnelle continue **	210	192	402
ayant suivi au moins une formation professionnelle via une formation à distance ***	28	57	85
ayant suivi au moins une formation professionnelle continue via l'utilisation du CPF	0	3	3
Total	238	252	490

* Nom applicable à l'ENS

** Formation en présentiel

*** Formation en distanciel

REPARTITION DES STAGIAIRES PAR TYPE DE FORMATION

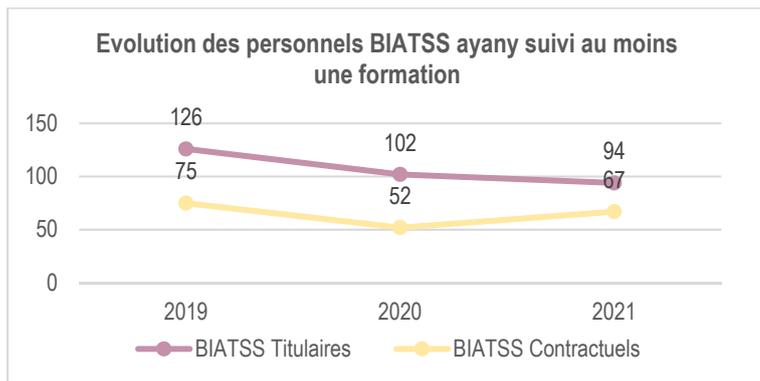
Formation continue		Nb de stagiaires		Nb Heures		Nb Jours				
Population	Statut	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
BIATSS	Contractuels	58	86	483	587	69	84			
	Titulaires	76	95	715	780	102	111			
Enseignants, chercheurs	Contractuels	58	66	333	381	48	54			
	Titulaires	10	25	57	239	8	34			
Etudiants	Etudiants	118	87	454	351	65	50			
TOTAL		320	359	679	2041	2338	4379	292	334	626
Préparation aux concours		Nb de stagiaires		Nb Heures		Nb Jours				
Population	Statut	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
BIATSS	Contractuels	15	24	126	236	18	34			
	Titulaires	11	14	75	141	11	20			
Enseignants, chercheurs	Contractuels		1		6		1			
	Titulaires									
TOTAL		26	39	65	201	383	584	29	55	83
Congé de formation professionnelle		Nb de stagiaires		Nb Heures		Nb Heures				
Population	Statut	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
BIATSS	Contractuels									
	Titulaires	1	1	409	24	58	3			
Enseignants, chercheurs	Contractuels									
	Titulaires									
TOTAL		1	1	2	409	24	433	58	3	62
Compte professionnel de formation (CPF)		Nb de stagiaires		Nb Heures		Nb Heures				
Population	Statut	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
BIATSS	Contractuels									
	Titulaires		3		97		14			
Enseignants, chercheurs	Contractuels									
	Titulaires									
TOTAL		0	3	3	0	97	97	0	14	14
TOTAL GENERAL				749		5 492		785		

NOMBRE DE CONCOURS ITRF AYANT NECESSITE UNE REPRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT AFFECTATAIRE : 13

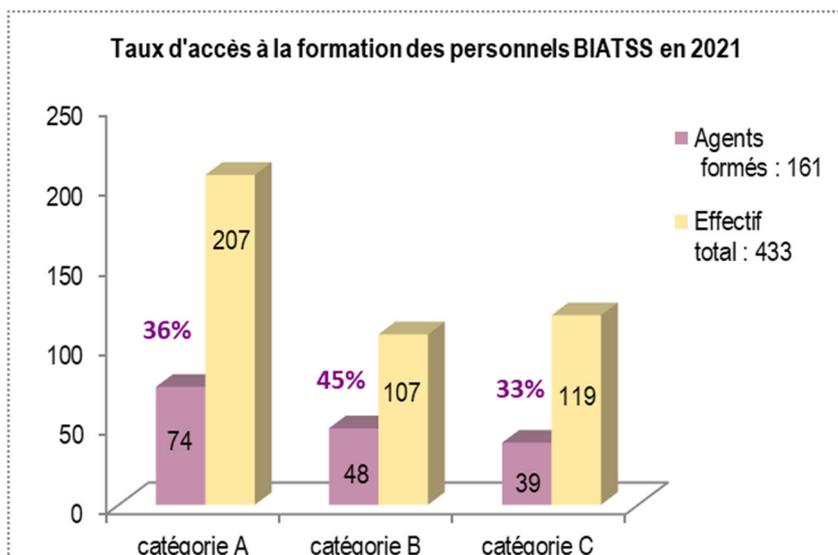
NOMBRE DE MEMBRES DES JURYS DES CONCOURS ET EXAMENS

	Hommes	Femmes	TOTAL
Membres	14	16	30
Présidents	4	4	8
TOTAL	18	20	38

EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNELS BIATSS AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION

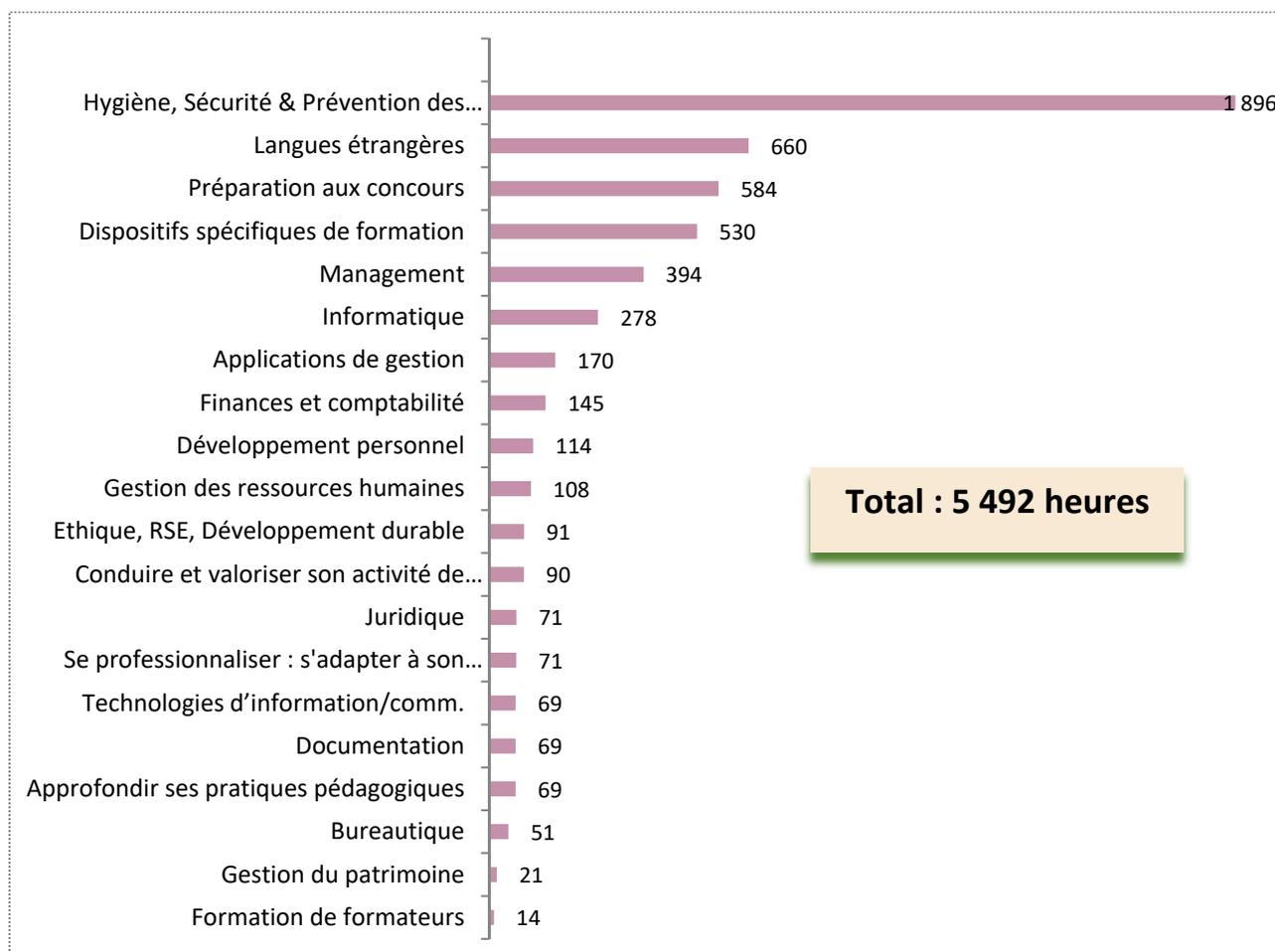


	2019	2020	2021
BIATSS Titulaires	126	102	94
BIATSS Contractuels	75	52	67
TOTAL	201	154	161



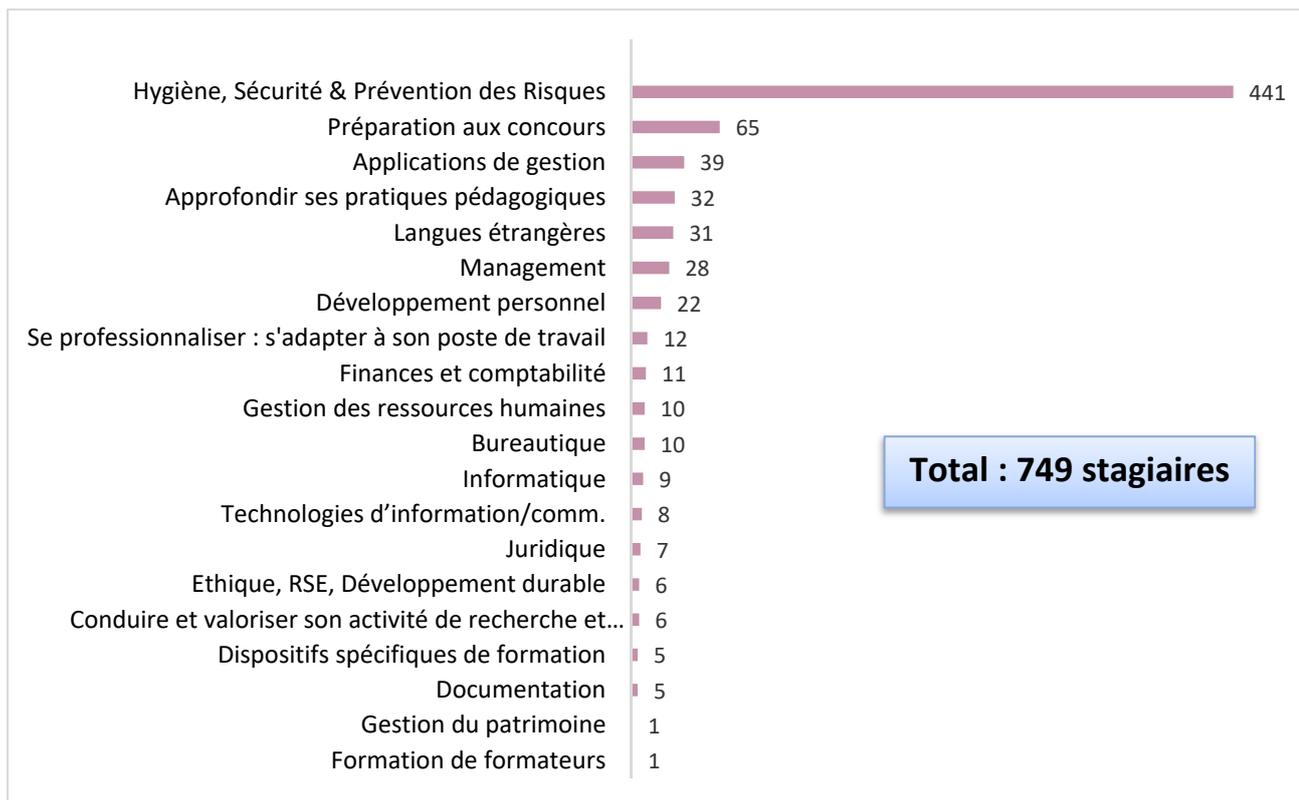
37%, c'est le taux d'accès à la formation des personnels BIATSS en 2021. En 2020, ce taux était de 34%. Les agents de catégorie A sont les plus formés.

REPARTITION DU NOMBRE D'HEURES DE FORMATION PAR DOMAINE

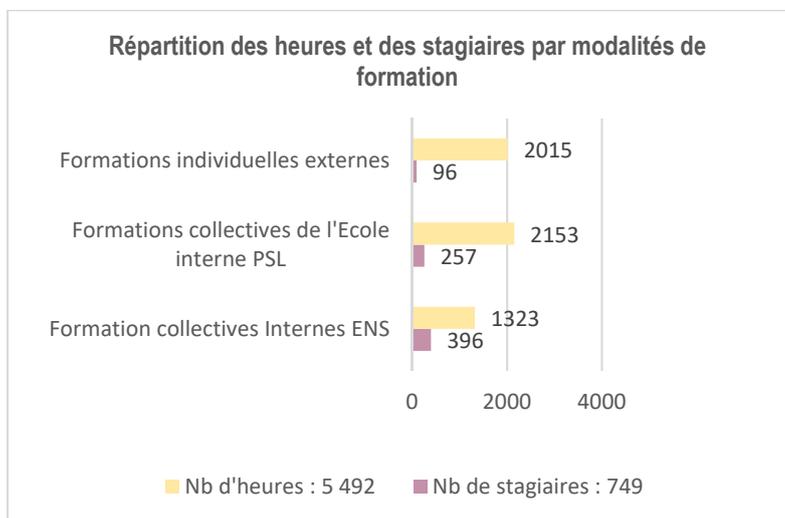


REPARTITION DU NOMBRE DE STAGIAIRES FORMES* PAR DOMAINE

* un agent est compté autant de fois qu'il a suivi de formations



REPARTITION DES HEURES ET DES STAGIAIRES PAR MODALITE DE FORMATION



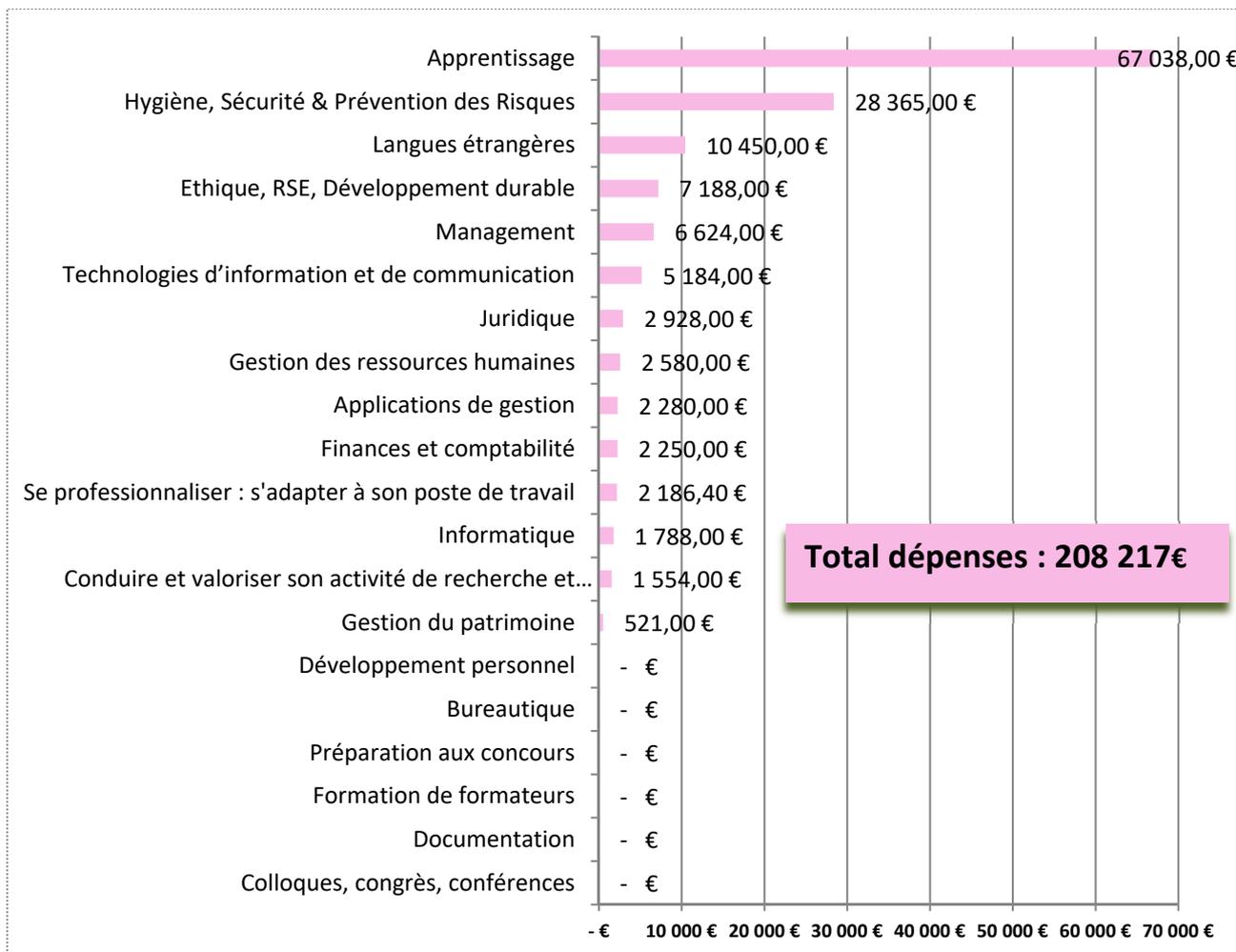
34% des stagiaires formés, toutes catégories confondues, ont bénéficié des actions de formations proposées par l'Ecole interne PSL. Les actions d'hygiène et de sécurité hors formations nouveaux embauchés (137 stagiaires) ainsi que de préparation aux concours (65 stagiaires) sont les plus demandées.

Elles sont suivies de près par les actions liées à la formation des formateurs, notamment pour les personnels enseignants, enseignants chercheurs et doctorants dans le cadre du parcours d'accompagnement des pratiques pédagogiques. Les cours de Français Langues Etrangères (FLE) consomment 34% du total des heures recensées pour les formations individuelles externes, qui s'explique notamment par une demande toujours aussi importante des chercheurs contractuels.

DEPENSES DE FORMATION

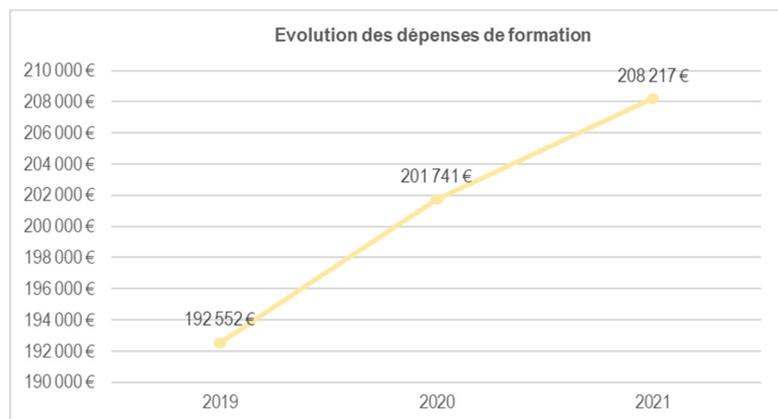
Dépenses et frais de formation : 200 38€7 dont 56 000€ pour l'école interne PSL (28% des dépenses)

REPARTITION DES DEPENSES PAR DOMAINE DE FORMATION



Attention : lorsqu'un **domaine apparaît à 0**, cela signifie que les formations ont été intégralement prises en charge par l'école interne PSL ou par un établissement partenaire. Financement de deux parcours **Trajectoires** (comptabilisés dans Management) : cette formation s'adresse aux personnels ayant vocation à exercer des activités de pilotage politique ou administratif (sur proposition de la direction). Les formations en **hygiène et sécurité** spécifiques à l'établissement et dont certaines sont obligatoires (désincarcération ascenseurs, hygiène et sécurité alimentaire en restauration collective, gestion du risque amiante...) sont détaillées et expliquées dans le bilan annuel du Service Prévention et Sécurité (SPS). **Développement des contrats d'apprentissage dont 4 ont été financés par les structures d'accueil en 2021.**

EVOLUTION DES DEPENSES DE FORMATION



ANNEE	Dépenses
2019	192 552 €
2020	201 741 €
2021	208 217 €

Pour 2021, la somme de 208 217€ tient compte des dépenses liées aux 19 domaines de formation cités en indicateur 8 (79K€), auxquelles s'ajoutent notamment les dépenses des conventions de l'Ecole Interne PSL (56K€) et de MEDIADIX pour les agents de la filière bibliothèque (2,2K€), ainsi que les dépenses de Congé de Formation Professionnelle (3,5K€) et les frais pédagogiques de l'apprentissage (67K€).

9 | CONDITIONS DE TRAVAIL

9.1 | ACCIDENTS DU TRAVAIL EN 2021

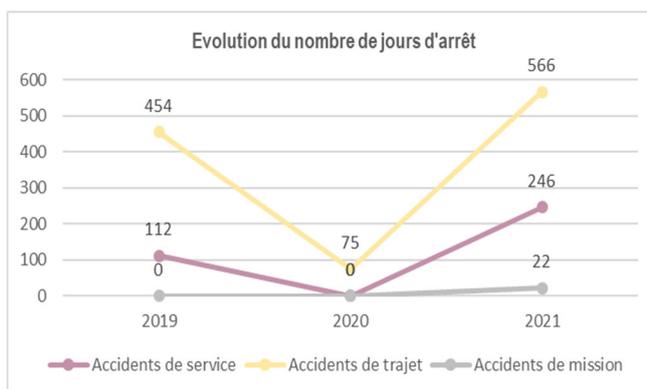
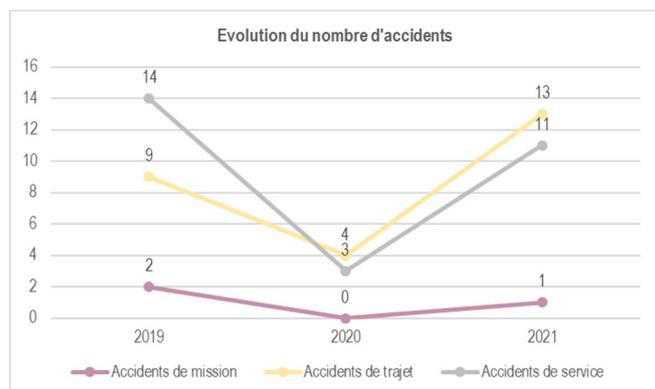
NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL

		Femmes	Hommes	Total
Type d'accident	Accidents de service	5	6	11
	Accidents de trajet	5	8	13
	Accidents de mission	1	0	1
Total		11	14	25

NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT DE TRAVAIL

		Femmes	Hommes	Total
Type d'accident	Accidents de service	215	31	246
	Accidents de trajet	283	283	566
	Accidents de mission	22	0	22
Total		520	314	834

EVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS



		2019	2020	2021
Type d'accident	Accidents de service	14	3	11
	Accidents de trajet	9	4	13
	Accidents de mission	2	0	1
Total		25	7	25

EVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS D'ARRÊTS DE TRAVAIL

		2019	2020	2021
Type d'accident	Accidents de service	112	0	246
	Accidents de trajet	454	75	566
	Accidents de mission	0	0	22
Total		566	75	834

On constate une hausse des jours d'arrêt relatifs aux accidents (834 en 2021 contre 75 en 2020) dû à la reprise de l'activité suite aux différents confinements.

Le nombre d'accidents est stable par rapport à 2019.

Attention : le nombre de jours d'arrêts de travail est le reflet de la situation déclarée au 31/12/2021 (sous réserve d'actualisation).

9.2 | RISQUES PROFESSIONNELS EN 2021

Nombre de personnes		Femmes	Hommes	Total
Nature	Maladie professionnelle	0	1	1
	Allocation temporaire d'invalidité	1	1	2

Nombre de jours d'arrêt		Femme	Homme	Total
Nature	Maladie professionnelle	0	64	64

10 | ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE

Dépenses globales de l'action sociale en 2021 : 317 936€ (en CP)

Nombre de bénéficiaires de l'action sociale en 2021 : 31

Nombre d'agents en situation de handicap en 2021 : 21

10.1 | L'ACTION SOCIALE EN 2021

NOMBRE DE BENEFICIAIRES D'AIDES DE DROITS EN 2021

STATUT		CATEGORIE			AGES			GENRE		Total
Fonctionnaire	Contractuel	A	B	C	moins de 30 ANS	DE 30 A 50 ANS	PLUS DE 50 ANS	Femmes	Hommes	
16	6	4	3	15	4	12	6	11	11	22

NOMBRE DE BENEFICIAIRES D'AIDES EXCEPTIONNELLES EN 2021

STATUT		CATEGORIE			AGES			GENRE		Total
Fonctionnaire	Contractuel	A	B	C	moins de 30 ANS	DE 30 A 50 ANS	PLUS DE 50 ANS	Femmes	Hommes	
7	2	2	0	7	0	7	2	5	3	9

DEPENSES D'ACTION SOCIALE EN 2021 EN AE ET CP

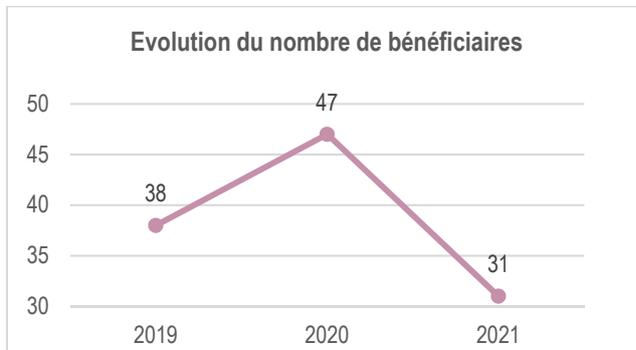
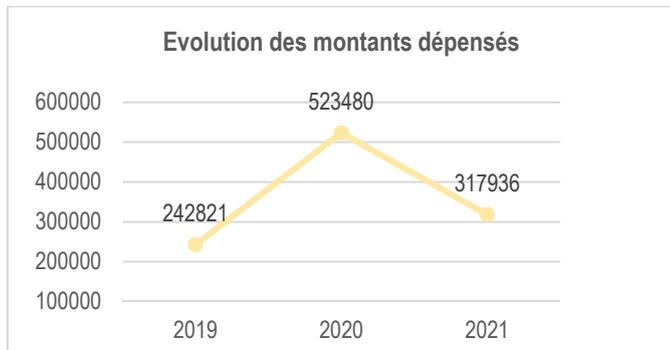
	AE	CP
VISITES MEDICALES EXPERTISES	10 481 €	10 168 €
CHEQUES CADEAUX NOEL	7 350 €	7 350 €
CONTRIBUTION HANDICAP*	240 188 €	240 188 €
RAFP	113 €	- €
DEPENSES AT/MP	9 895 €	9 562 €
RESTAURANTS	10 350 €	6 351 €
TICKETS RESTAURANT BIBLIOTHEQUES	1 037 €	1 037 €
BROCHURES DIVERSES	1 420 €	1 420 €
CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE	1 225 €	1 225 €
AIDES EXCEPTIONNELLES ACTION SOCIALE	5 451 €	5 451 €
APPRENTISSAGE	1 525 €	1 525 €
DEPENSES HANDICAP	1 144 €	1 144 €
BS CONSEILS / ASSISTANTE SOCIALE	17 359 €	14 466 €
AIDES DE DROIT / ACTION SOCIALE	18 350 €	18 049 €
TOTAL	325 888 €	317 936 €

Le montant total des dépenses de l'action sociale est plus faible en 2021 qu'en 2020 (rappel de la contribution handicap de 2019, aides exceptionnelles en augmentation de 118% et prise en charge des chèques d'accompagnement personnalisés pour des situations d'urgence alimentaire suite aux 2 confinements). Toutefois, les dépenses de 2021 sont en forte augmentation par rapport à 2019 (242 821€).

On constate également une légère baisse des aides de droit en 2021 (soit 18 049 € en 2021 par rapport à 22 064 € en 2020). Cela s'explique par les restrictions de visites des agents au SRH suite au Covid et au télétravail.

10.2 | L'EVOLUTION DE L'ACTION SOCIALE

EVOLUTION DE L'ACTION SOCIALE 2019-2021



Bénéficiaires de l'action sociale	2019	2020	2021	Evolution 2021/2019
Nombre de bénéficiaires	38	47	31	-18%
Montants dépensés	242 821€	523 480€	317 936€	31%

10.3 | LE HANDICAP

La loi de février 2005 rappelle l'obligation de contribuer à l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à hauteur de 6% de l'effectif total des services. À défaut d'un taux d'emploi légal ou supérieur, la structure doit contribuer à l'effort d'insertion via une contribution financière au FIPHFP* (cf tableau des dépenses d'action sociale).

NOMBRE D'AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP PAR STATUT

Statut des personnels en situation de handicap	Titulaires	Contractuels	Apprentis	Total
Nombre d'agents	16	3	0	19

Taux BOE 2021 = 1,76%, chiffre stable par rapport à 2020.

MONTANTS DES DEPENSES EN FAVEUR DU HANDICAP

Dépenses en faveur du handicap	Salaires accompagnateurs	Dépenses pour agents (prothèses, traduction LSF)	Achats auprès des ESAT	Transport dom/travail	TOTAL
Montants dépensés	6 999 €	2 221 €		12 756 €	21 976 €

11 | DIALOGUE SOCIAL

11.1 | INSTANCES

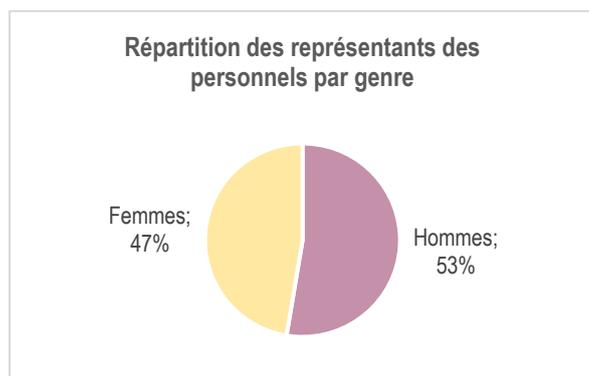
Les instances de l'ENS :

- Conseil scientifique (CS)
- Conseil d'administration (CA)
- Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- Commissions paritaires d'établissement (CPE)
- Comité technique (CT)

NOMBRE DE REUNIONS DES INSTANCES EN 2021

	CA	CS	CT	CPE	CHSCT	Total
2021	5	2	4	0	3	14

	CA	CS	CT	CPE	CHSCT	Total	%
Hommes	13	13	11	3	10	50	53%
Femmes	13	12	9	3	8	45	47%
Total	26	25	20	6	18	95	100%



11.2 | ACTIVITE SYNDICALE

Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales : 1 local (12m2)

Nombre de décharges syndicales (2021/2022) : 3 agents